



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DE L'EAU  
ANNEE 2012**



Station de Pompage de Potte

# Le mot du Président

Mesdames et Messieurs les Délégués,

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'année 2012 a été riche en travaux, mais aussi en projets et réflexions. La publication du décret concernant le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal en décembre 2011 proposait l'adhésion de 3 syndicats d'eau voisins de rejoindre le SIEP du Santerre. A l'heure où ce rapport est rédigé, nous venons d'apprendre que suite au refus des communes de rejoindre notre collectivité, ce projet est abandonné par le Préfet.

De plus, depuis quelques années et sous la forme d'un syndicat mixte; le SIEP du Santerre associé à la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole travaille sur la mise en service d'une nouvelle station de pompage sur la commune de Hailles. Cette année 2012 a été marquée par la décision d'Amiens Métropole de se retirer de ce projet. Les conditions administratives, juridiques, techniques et financières devront être étudiées pour évaluer l'impact de la dissolution de ce syndicat mixte et le devenir des ouvrages existants.

En ce qui concerne, l'opération de Reconquête de la Qualité de l'eau lancée en fin d'année 2010. Elle a abouti à la détermination puis la validation d'un plan d'actions qui a été présenté le 7 novembre 2012 en réunion publique. Un suivi de ces actions permettra de vérifier l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Dans ce domaine, les actions de sensibilisations des communes à la gestion différenciée des espaces verts notamment afin de réduire voir supprimer l'utilisation de désherbants chimiques progressent avec la signature de 2 chartes en 2012.

Finalement, la réorganisation des agents du SIEP du Santerre permet de limiter le recours à des entreprises extérieures surtout dans les domaines des marchés publics et de l'entretien des espaces verts.

**Le Président, Philippe CHEVAL**

## Sommaire

LE MOT DU PRESIDENT.....	2
INDICATEURS TECHNIQUES.....	5
DESCRIPTION GENERALE DU SERVICE .....	6
Localisation.....	6
Composition .....	6
Objet.....	6
Territoire.....	6
Structure de gestion du syndicat.....	7
Le site internet du SIEP du Santerre .....	7
LA RESSOURCE EN EAU .....	8
Localisation des points de prélèvement.....	8
Stations de pompage .....	8
Volumes annuels produits.....	14
Évolution du niveau des nappes souterraines .....	15
Pluviométrie .....	16
LA QUALITE DE L'EAU.....	17
Contrôle de la qualité de l'eau pour l'année 2012.....	17
PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU .....	30
Opération de Reconquête de la QUALité de l'Eau.....	30
Point d'avancement du plan d'actions.....	33
LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT.....	40
Les ouvrages de stockage.....	40
Les Surpresseurs.....	44
Installations de Traitement de l'eau .....	44
Télésurveillance.....	44
LES RESEAUX .....	46
Synoptique du réseau .....	46
Unités de distribution.....	47
Caractéristiques du réseau et performances :.....	47
Les compteurs de distribution.....	49
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	49
INTERCONNEXIONS DES RESEAUX.....	51
Interconnexions .....	51

Connexions à « sens unique ».....	51
<b>LA DISTRIBUTION.....</b>	<b>53</b>
Abonnés du SIEP du Santerre.....	53
Facturation.....	54
Volumes et ratios.....	57
<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....</b>	<b>59</b>
<b>TRAVAUX REALISES PAR LE SIEP DU SANTERRE .....</b>	<b>60</b>
Travaux sur les ouvrages .....	60
Travaux sur les réseaux .....	68
Travaux liés à l'amélioration de la gestion des réseaux et la limitation des pertes d'eau .....	71
<b>INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LE DELEGATAIRE .....</b>	<b>72</b>
Liste des Interventions.....	72
Recherche de fuites.....	73
<b>INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>75</b>
<b>LE PRIX DE L'EAU ET SA DECOMPOSITION.....</b>	<b>76</b>
Composition de la facture d'eau.....	76
Montant de la facture annuelle 2012 pour un abonné domestique ayant consommé 120 m <sup>3</sup> .....	78
<b>LE BUDGET .....</b>	<b>80</b>
Recettes d'exploitation.....	80
Encours de la dette .....	81
Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants.....	81
<b>ANNEXES.....</b>	<b>82</b>
Délibérations syndicales sur le Prix de l'Eau 2012.....	83
Compte administratif 2012 .....	87
Fiches info-facture de l'ARS.....	91
Liste des Communes membres du SIEP du Santerre.....	97
Intervenants.....	99

# INDICATEURS TECHNIQUES

# Description générale du service

## Localisation

Le siège du SIEP du Santerre est situé 1 rue d'Assel à Rosières en Santerre.

## Composition

Crée par un arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001, le SIEP du Santerre est né de la fusion du SIAEP de Caix (créé par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922) et du SIAEP de Béthencourt sur Somme (créé par arrêté préfectoral du 30 juillet 1923).

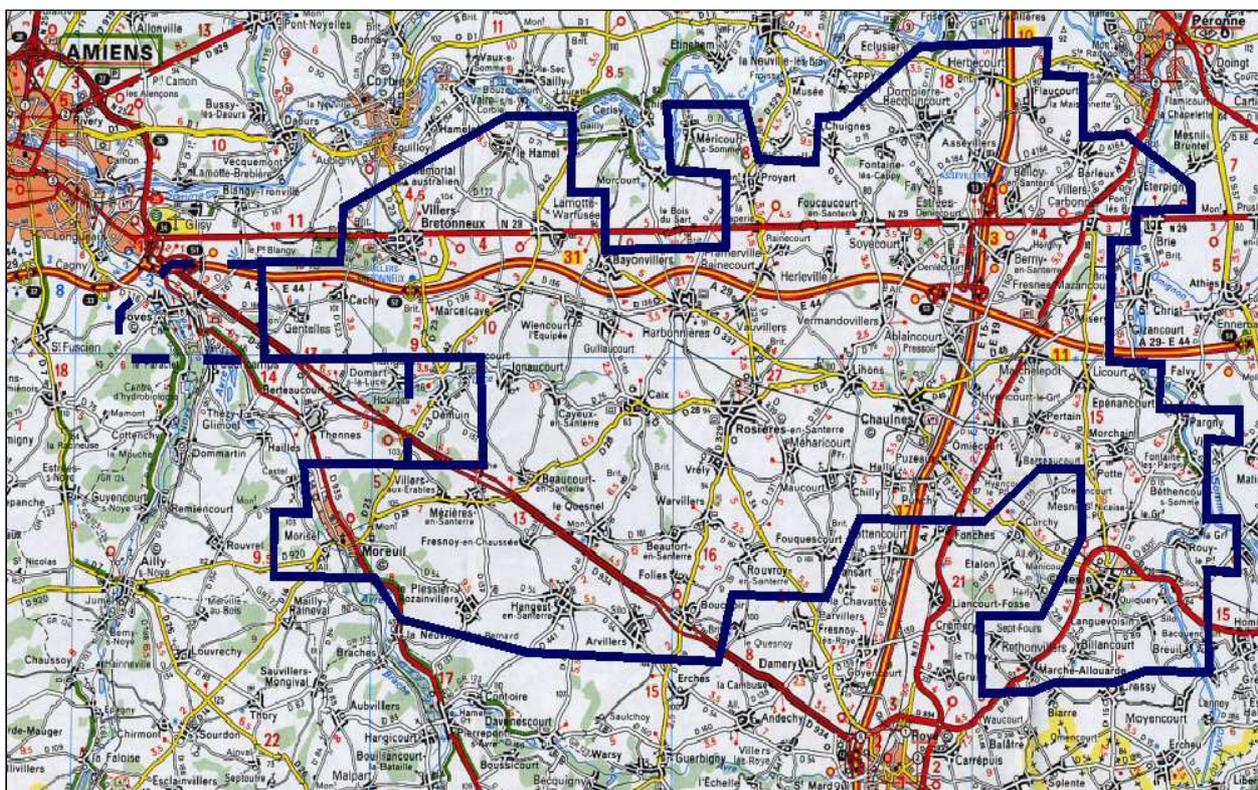
Par arrêté préfectoral du 22 avril 2004, les communes de Rethonvillers et Marché Allouarde ont adhéré au SIEP.

## Objet

« Le Syndicat assure, aux lieu et place des communes membres, l'exploitation du service public de l'eau potable, comprenant la production, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable, ainsi que la gestion, le maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement du patrimoine productif du service. Il assurera également l'étude de projets et la direction de travaux pour toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre de ce service. »

## Territoire

Les 83 communes qui composent le SIEP du Santerre représentent une superficie de plus de 57 000 hectares.



## Structure de gestion du syndicat

Structure atypique, le SIEP du Santerre a conservé la production d'eau potable en régie et a délégué la distribution et la facturation d'eau potable à un fermier.

A l'origine, l'exploitation du réseau complet, des stations de pompage, de l'adduction et de la distribution servant les communes adhérentes était en régie. Les communes étaient chargées des tâches d'entretien et de renouvellement de leurs réseaux et de la gestion et la facturation.

En 1974 et 1975, les syndicats (Caix et Béthencourt) ont optés pour un affermage à l'entreprise CISE. Les contrats de DSP ont été renouvelés en 1994 et 1995 pour une durée de 12 ans.

La production d'eau potable est restée à la charge du SIAEP de Caix.

En 2001, la fusion des syndicats a conduit à la création du SIEP du Santerre. Les 2 contrats de DSP ont été actualisés pour prendre en compte les modifications des prestations du fermier dans le cadre du nouveau syndicat et d'harmoniser les prestations sur les 2 secteurs.

La production est alors intégralement revenue en régie.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2005, les communes du Syndicat de Rethonvillers ont adhéré au SIEP du Santerre.

Par contrat en date du 30 juin 1997, le syndicat de Rethonvillers avait affermé la production et les réseaux d'adduction et de distribution à l'entreprise SAUR. Cette dernière a donc continué à assurer l'exploitation du réseau et le Syndicat du Santerre a repris la production en régie.

Le 16 juillet 2007, la société Nantaise des Eaux et Services s'est vu confier la gestion en affermage du service de distribution en eau potable du SIEP pour une durée de 8 ans.

## Le site internet du SIEP du Santerre

Le SIEP du Santerre a mis en ligne les principales informations le concernant à l'adresse :

[www.siep-du-santerre.fr](http://www.siep-du-santerre.fr)

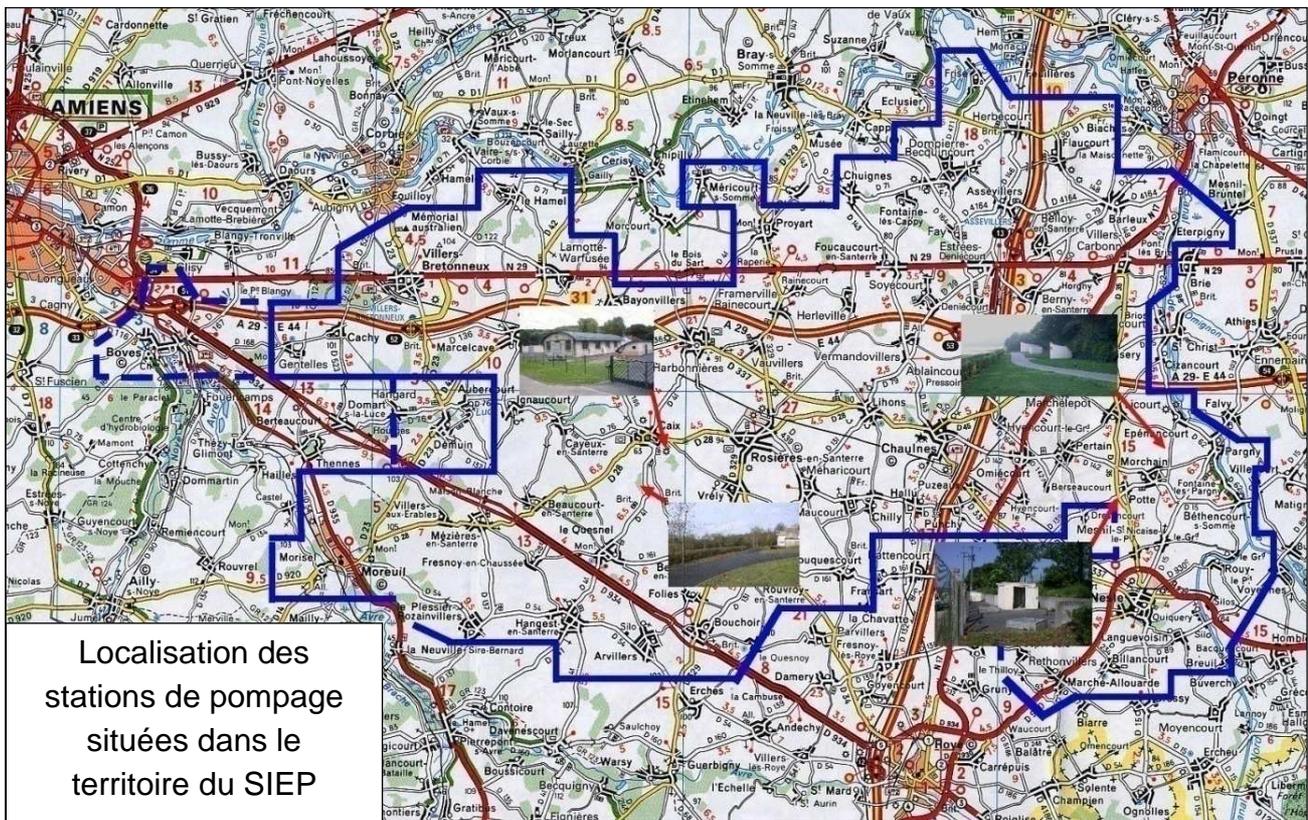
Une carte interactive permet d'accéder aux caractéristiques et localisations des ouvrages.

Une inscription à la newsletter permet de recevoir des alertes par mail à chaque nouvel article.

Une inscription sécurisée est disponible pour les élus afin d'accéder aux ordres du jour et comptes rendu des réunions.

# La ressource en eau

## Localisation des points de prélèvement

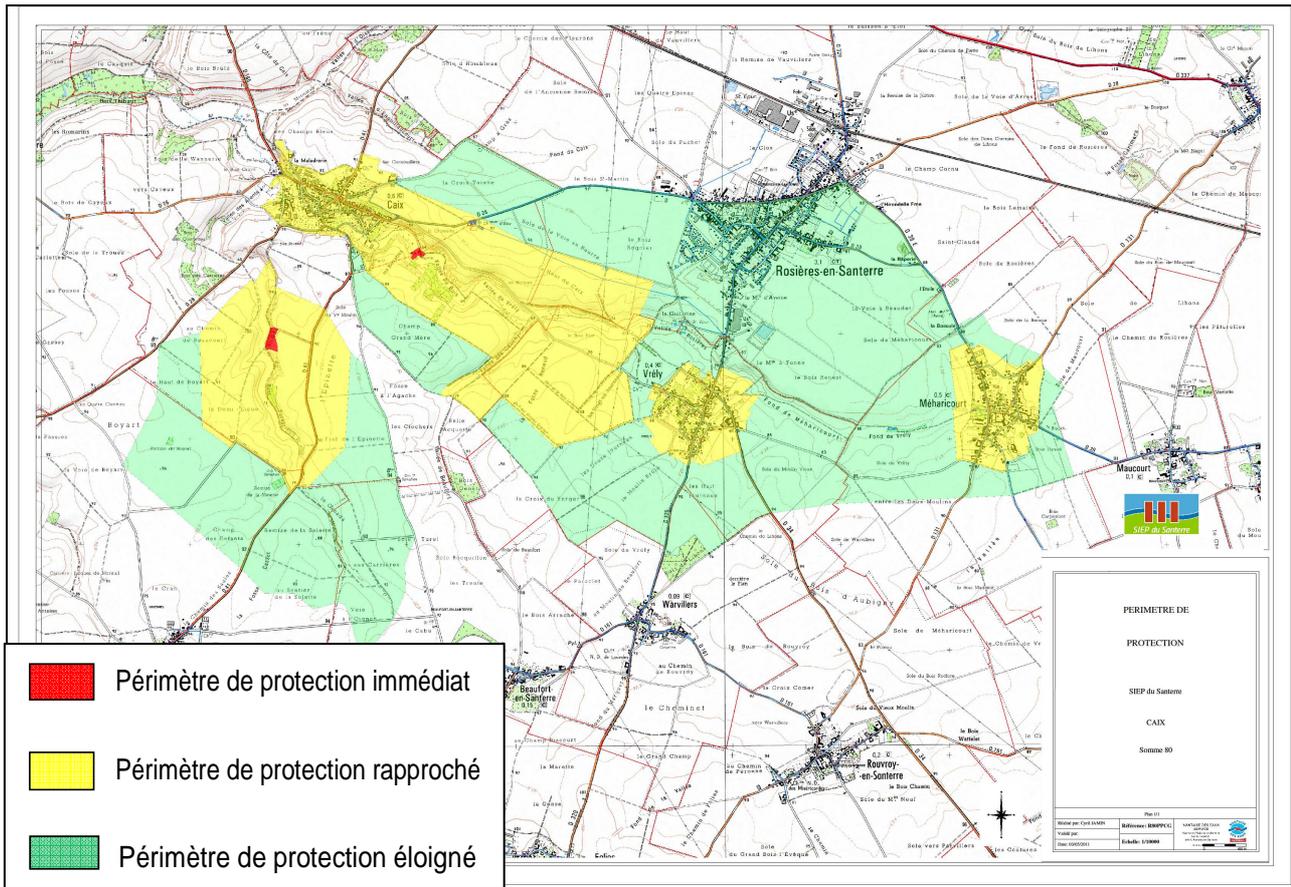


## Stations de pompage

### Caix

Il existe **deux** stations de pompage implantées sur le territoire de la commune de Caix. Elles sont nommées « Caix 1 » et Caix 3 ».

## Implantation et périmètres de protection des stations de pompage de Caix 1 et Caix 3



### Caix 1

Il y a 4 forages qui existent sur ce site dans 2 bâtiments distincts : F1.1, F1.2 et F1.3, F1.4.



Forages	F1.1	F1.2	F1.3	F1.4
Localisation	Commune de Caix			
Date DUP	Arrêté du 1 <sup>er</sup> octobre 1999			
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 500 mm	ø 600 mm	ø 600 mm
Profondeur	50 m	50 m	50 m	50 m
Pompe	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence
Débit moyen observé	280-300 m <sup>3</sup> /h	280-300 m <sup>3</sup> /h	300 m <sup>3</sup> /h	300 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal observé	300 m <sup>3</sup> /h	300 m <sup>3</sup> /h	200 m <sup>3</sup> /h	200 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	320 m <sup>3</sup> /h 3 200 m <sup>3</sup> /jour	320 m <sup>3</sup> /h 3 840 m <sup>3</sup> /jour	450 m <sup>3</sup> /h 9 000 m <sup>3</sup> /jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	5 854 600 m <sup>3</sup>			
Observations			Forages creusés dans l'ancien puits d'origine (ø 8 m, profondeur 10,5 m). En 1998, les tubages ont été rehaussés et le puits a été comblé avec du béton	

### Caix 3

Deux forages sont présents sur cette station de pompage. Ils sont appelés « F 3-1 » et « F 3-2 ».



Local technique du forage F 3-1

	F 3.1	F 3.2
Localisation	Commune de Caix	
Date DUP	Arrêté du 1 <sup>er</sup> octobre 1999	
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 500 mm
Profondeur	34,50 m	34,50 m
Pompe	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence
Débit moyen observé	150 m <sup>3</sup> /h	230 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal observé	160 m <sup>3</sup> /h	240 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	300 m <sup>3</sup> /h	300 m <sup>3</sup> /h
Capacité de production annuelle théorique autorisée	2 701 000 m <sup>3</sup>	
Observation	Prélèvement maximum autorisé par l'arrêté de DUP de 7 400 m <sup>3</sup> /jour sur l'ensemble du site de Caix 3	

## Potte

### Implantation de la station de pompage de Potte



### Description des forages

Ce site a fait l'objet de travaux de rénovation en 2012. Deux locaux techniques ont été construits au-dessus des têtes de forage afin de protéger l'eau d'une éventuelle pollution et de permettre un accès sécurisé aux agents.

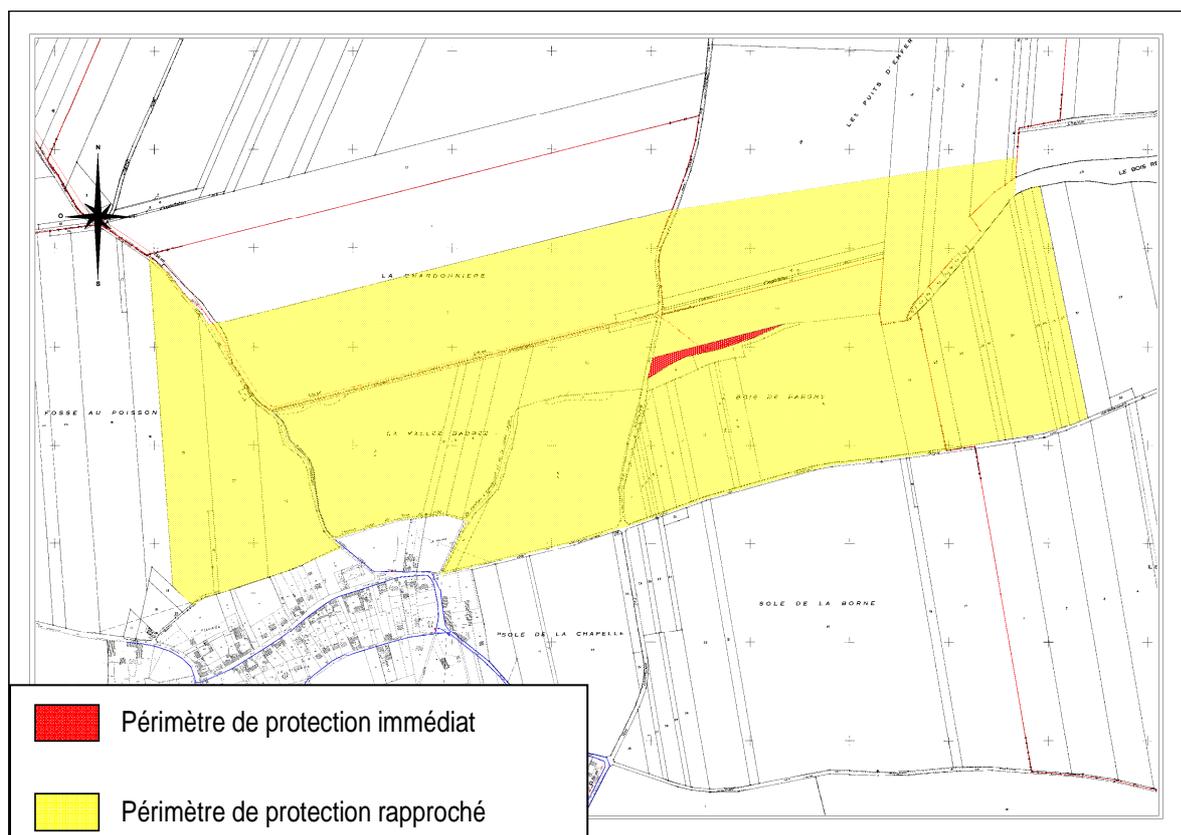
Il existe deux forages sur ce site:

	Forage principal	Forage secondaire
Localisation	Commune de Potte, dans la vallée des Marottes	
Date DUP	Arrêté du 21 juin 1995	
Dimensions du tubage	ø 550 mm	ø 300 mm
Hmt	83 m	83 m
Pression de service	5 – 5,2 bars	
Profondeur	50 m	50 m
Pompe	2 pompes immergées fonctionnant en variation de vitesse et alternativement	1 pompe immergée à débit fixe, qui ne se met en route que lorsque la demande est supérieure au débit maximal de la pompe à variation de vitesse
Débit moyen observé	30 m <sup>3</sup> /h	
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	200 m <sup>3</sup> /h 4 800 m <sup>3</sup> /Jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	1 752 000 m <sup>3</sup>	

## Morchain

### Implantation et périmètres de protection de la station de pompage de Morchain





## Description des Forages

Ils sont au nombre de 2.

	Forage principal	Forage secondaire
Localisation	Commune de Morchain, dans la vallée Badrée	
Date DUP	Arrêté Préfectoral du 5 juin 2000	
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 300 mm
Hmt	95 m	87 m
Pression de service	7 bars	6.2 bars
Profondeur	50 m	40 m
Pompe	pompe immergée	pompe immergée
Débit moyen observé	220 m <sup>3</sup> /h	140 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal observé	230 m <sup>3</sup> /h	150 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	2 000 m <sup>3</sup> /Jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	730 000 m <sup>3</sup>	

## Rethonvillers

Ce forage a été définitivement rebouché dans les règles de l'art en décembre 2011. Un arrêté d'abrogation des servitudes sur les périmètres de protection a été pris le 12 juin 2012.

Pour faire suite à cet arrêté d'abrogation, le SIEP a procédé à la levée des servitudes d'utilité publique auprès des hypothèques d'Amiens pour chaque parcelle concernée. Un courrier d'information a été adressé aux propriétaires des parcelles, conformément à l'arrêté.

## Hailles

Le SIEP du Santerre et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole sont réunis sur ce projet sous la forme du Syndicat Mixte du Val d'Avre (SMVA).

A l'origine, ce syndicat mixte est né de l'union de la CCI d'Amiens et du Syndicat de Caix afin de trouver une nouvelle ressource en eau notamment pour alimenter la ZAC de la Croix de Fer. Le projet ayant pris du retard suite à de nombreux éléments indépendants de la volonté des 2 partenaires, le projet a été repris par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et par le SIEP du Santerre.

Un courrier adressé par le Président de la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole le 22 décembre 2012 a annoncé le souhait de cette collectivité de se désengager de ce projet.

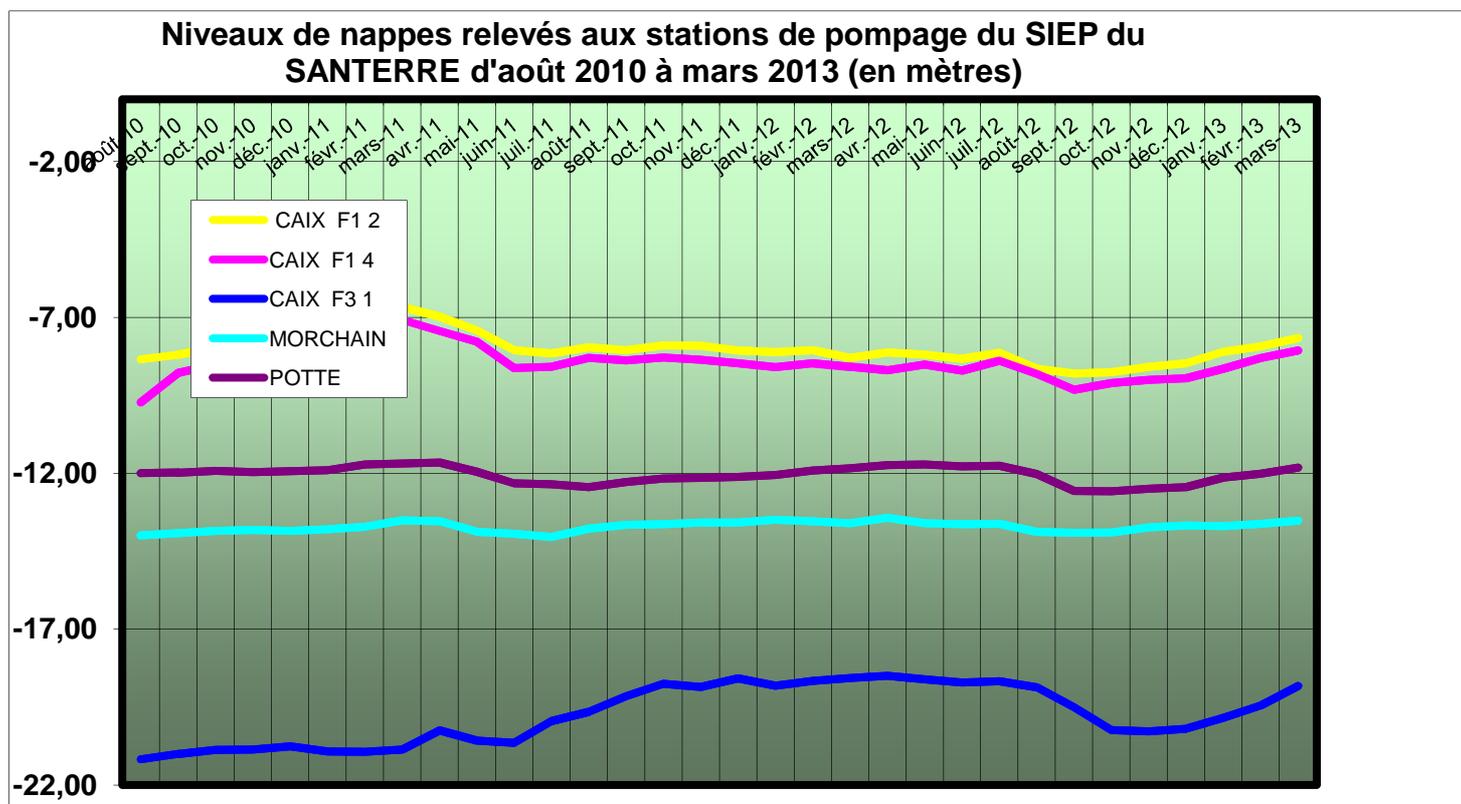
## Volumes annuels produits

ANNÉES	Pompage (m <sup>3</sup> )	Évolution annuelle
2012	3 902 030	- 0,49 %
2011	3 921 296	- 5,56 %
2010	4 152 369	- 2,78 %
2009	4 271 290	+ 1,21 %
2008	4 220 260	- 1,6 %
2007	4 290 558	

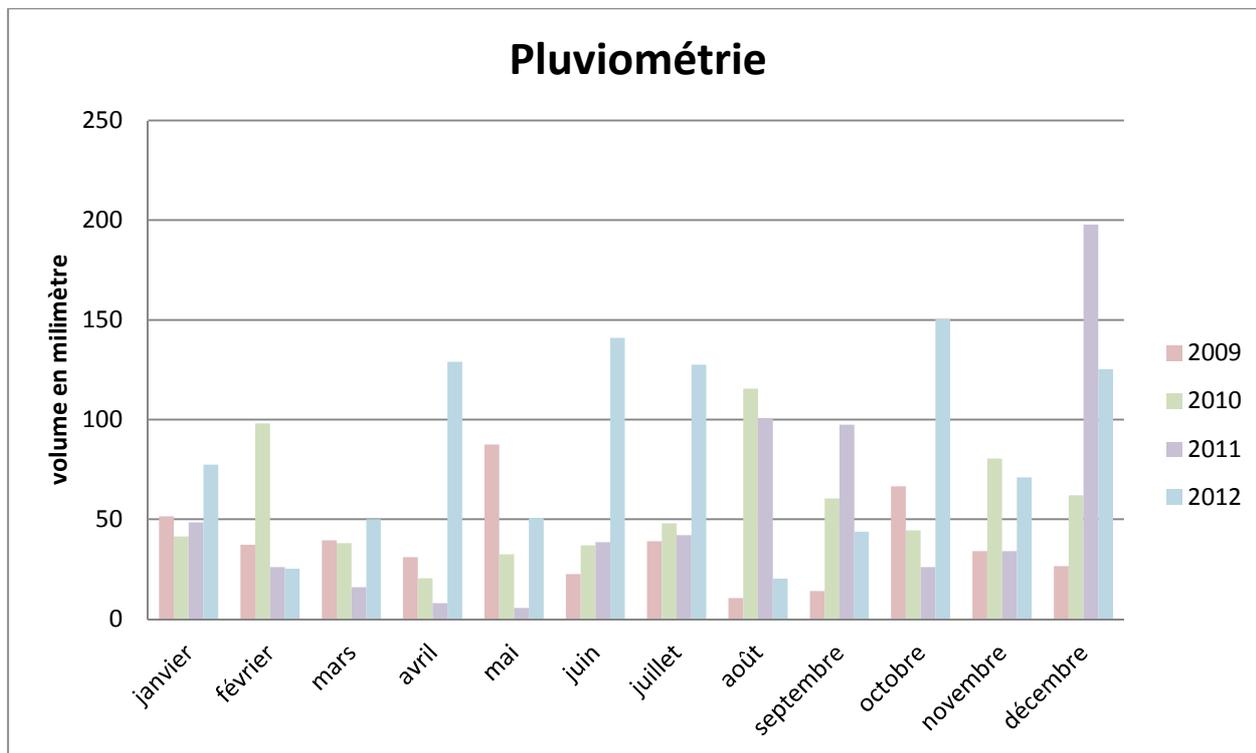
La capacité totale de production autorisée sur l'ensemble des captages est de : **11 037 600 m<sup>3</sup>**

Années		2008	2009	2010	2011	2012
<b>Potte</b>		<b>259 250</b>	<b>347 960</b>	<b>368 760</b>	<b>436 450</b>	<b>394 130</b>
<b>MORCHAIN</b>	F 1	481 695	564 745	496 880	403 370	528 400
	F 2	318 890	316 996	268 731	233 929	178 728
	<b>Total</b>	<b>800 585</b>	<b>881 741</b>	<b>765 611</b>	<b>637 299</b>	<b>707 128</b>
<b>Rethonvillers</b>		<b>28 169</b>	<b>22 223</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CAIX 1</b>	F 1 1	295 290	223 020	357 240	343 420	373 980
	F 1 2	289 050	252 480	418 250	376 650	773 320
	F 1 3	648 900	625 450	857 910	563 250	562 370
	F 1 4	702 470	641 830	475 580	617 180	567 740
	<b>Total</b>	<b>1 935 710</b>	<b>1 742 780</b>	<b>2 108 980</b>	<b>1 900 500</b>	<b>2 277 410</b>
<b>CAIX 3</b>	F 3 1	590 463	336 819	786 274	385 678	378 334
	F 3 2	606 083	939 767	122 744	561 369	145 028
	<b>Total</b>	<b>1 196 546</b>	<b>1 276 586</b>	<b>909 018</b>	<b>947 047</b>	<b>523 362</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 220 260</b>	<b>4 271 290</b>	<b>4 152 369</b>	<b>3 921 296</b>	<b>3 902 030</b>

### Évolution du niveau des nappes souterraines



L'année 2012 n'a pas connu de problème de sécheresse, aucun arrêté n'a été pris. Cependant, nous avons constaté une baisse relativement brutale de la nappe à partir septembre pouvant s'expliquer, en parti, par le besoin d'irrigation des cultures du secteur.



# La Qualité de l'Eau

En France, une eau « propre à la consommation humaine » doit répondre à plus de cinquante critères de qualité. L'exigence de cette réglementation est d'assurer la qualité sanitaire.

Accessible à tous, l'eau du robinet doit satisfaire l'ensemble des exigences sanitaires. Depuis la ressource naturelle, en passant par l'usine de potabilisation et le réseau de distribution, jusqu'au robinet, traitements et contrôles garantissent la qualité.

La réglementation sanitaire figure au Code de la santé publique et provient de la transcription en droit français de plusieurs directives européennes, dont la **Directive n° 98-83/CE du 3 novembre 1998** relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. En France, une réglementation stricte s'applique aux eaux destinées à la consommation humaine (en sont exclues les eaux conditionnées). Elle se donne comme objectif d'en assurer la qualité sanitaire, depuis la ressource en eau brute jusqu'à l'habitation. Son application est issue de l'arrêté du **21 janvier 2010 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007**.

Cette réglementation s'appuie sur les travaux médicaux et les recommandations en vigueur de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) qui établissent les doses maximales admissibles, c'est-à-dire la quantité d'une substance qu'un sujet peut absorber quotidiennement et sans danger sa vie durant. Sur cette base, est calculée la valeur maximale tolérable dans l'eau en gardant une marge de sécurité confortable.

## Contrôle de la qualité de l'eau pour l'année 2012

### Agence Régionale de Santé Picardie (ARS)

La contamination de l'eau d'alimentation par des agents infectieux représente un danger à court terme pour la santé des consommateurs. Les effets à long terme des contaminants chimiques (plomb, nitrates, pesticides, solvants.) méritent une grande vigilance, appellent à l'amélioration des connaissances, au respect des contrôles et doivent conduire à la réduction des expositions.

Les Services de l'ARS sont chargés du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable, qui comprend :

- ↳ l'instruction de procédures administratives d'autorisation ;
- ↳ la réalisation de programmes d'analyses d'eau (les prélèvements ; l'expertise sanitaire des résultats d'analyses) ;
- ↳ l'information sur la qualité de l'eau ;
- ↳ les inspections des installations de production et de distribution de l'eau.

Du site de production d'eau potable au robinet de l'utilisateur, l'eau emprunte des kilomètres de canalisations, des réservoirs, des installations de surpression, des réseaux intérieurs d'immeubles. Sa qualité pourrait en être altérée et nécessite donc d'être vérifiée.

Les programmes de contrôle sanitaire de l'eau sont établis pour renforcer la connaissance de la qualité de l'eau de consommation et offrir une information appropriée aux consommateurs

La Directive n° 98-83/CE du 3 novembre 1998 a été transposée en droit Français par le **décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001**, qui abroge le décret n°89-3 du 3 janvier 1989. Ce décret qui a été codifié dans **le code de la santé publique aux articles R. 1321-1 à R. 1321-66**, est applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Des arrêtés d'application complètent le dispositif réglementaire.

Le contrôle de la conformité de la qualité de l'eau et les conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine sont régis par :

- la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (renforcé par la loi sur l'eau du 30 décembre 2006)
- le décret n°89-3 du 3 janvier 1989 (modifié par les décrets 90.330, 91.257 et 95.363)
- le décret n°94-841 du 26 septembre 1994 (consolidé le 27 mai 2003)
- le décret n°95-635 du 6 mai 1995 (consolidé le 9 avril 2000)
- l'arrêté du 10 juillet 1996 (consolidé le 7 mars 2006).

Par ailleurs, avec l'une des deux factures d'eau, les abonnés ont reçu la synthèse établie par l'ARS, portant sur les éléments essentiels de la qualité de l'eau distribuée.

### Les points de surveillance

---

Le contrôle sanitaire s'appuie sur un réseau de points de surveillance où l'eau est prélevée avant analyse aux 3 points-clés de la production et de la distribution :

- ↳ Les analyses au point de captage, avant tout traitement, évaluent la qualité de l'eau brute et détectent les polluants éventuels
- ↳ Des analyses au point de mise en distribution apprécient le fonctionnement de l'unité de production.
- ↳ Des analyses au robinet de l'utilisateur vérifient que l'eau n'a pas été altérée dans les ouvrages. Pour l'eau distribuée, les points de surveillance sont définis «aux robinets qui sont normalement utilisés pour la consommation humaine (.)» (Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).

Certains paramètres n'évoluent pas dans le réseau (nitrates, phytosanitaires) et leur analyse au plus près du point de mise en distribution permet une meilleure interprétation des résultats.

Pour d'autres paramètres, les résultats subissent l'influence du réseau de distribution : les réseaux intérieurs peuvent dégrader la qualité de l'eau par diffusion de métaux lourds (plomb, cadmium, fer, zinc, cuivre, nickel) ou micro-organismes (légielles, Pseudomonas). Une attention particulière leur est portée et ils sont analysés au point de mise en distribution ET au robinet de l'utilisateur.

Chacun des acteurs de la distribution d'eau est responsable des non-conformités provenant de la partie du réseau de distribution qu'il a en charge (exploitant, collectivités locales, État, propriétaires d'immeubles).

### Auto surveillance de la qualité

---

#### Sur la production :

---

Le syndicat a mis en œuvre une auto surveillance de la qualité de l'eau au niveau des stations de pompage et des 11 réservoirs de « tête ».



Le Fermier vérifie la qualité de l'eau distribuée aussi souvent qu'il est nécessaire et se conforme aux prescriptions de l'autorité sanitaire. Il donne toute facilité pour l'exercice des contrôles sanitaires, visites, prélèvements et analyses.

Il est tenu responsable des conséquences qui peuvent résulter de la distribution d'une eau non conforme à la réglementation. Il peut exercer tous les recours de droit commun contre les auteurs de la pollution.

Le Fermier est responsable de la conformité, des limites et des références de qualité de l'eau potable au niveau du robinet d'où sort l'eau destinée à la consommation humaine. Par contre, le Fermier ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des installations privées ou par leur défaut d'entretien, de renouvellement ou de maintien en conformité.

Dans les immeubles collectifs d'habitation et les ensembles immobiliers de logements ayant opté pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau, les canalisations intérieures ne doivent pas être susceptibles de dégrader la qualité de l'eau distribuée ».

### Compte rendu des analyses effectuées par l'ARS

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).**

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
08000615	BETHENCOURT UDI	UDI	8846	35		35	
08000616	POTTE UDI	UDI	3840	11		11	
08000656	CAIX-LE QUESNEL UDI	UDI	10354	17		17	
08000657	CAIX-GULLAUCOURT UDI	UDI	9055	15		15	
08000658	CAIX-CAIX UDI	UDI	6450	13		13	
<b>Total</b>				<b>81</b>		<b>81</b>	
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3j pour les CAP/MCA/TTP

**Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).**

Installation				Paramètres microbiologiques		Paramètres physico-chimiques	
Code	Libellé	Type	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes
08000611	BETHENCOURT TTP	TTP	1300	3		5	
08000612	POTTE TTP	TTP	1800	3		5	
08001530	GULLAUCOURT TTP	TTP	6300	6		11	
08001531	CAIX TTP	TTP	2600	3		7	
08001532	LE QUESNEL TTP	TTP	1800	3		5	
<b>Total</b>				<b>18</b>		<b>38</b>	
<b>Taux de conformité</b>				<b>100,0 %</b>		<b>100,0 %</b>	

(1) Population pour les UDI ou Débit en m3j pour les CAP/MCA/TTP

## La désinfection de l'eau par chloration

L'eau distribuée par le SIEP du Santerre est d'origine souterraine et de bonne qualité bactériologique et physico chimique. Seul un traitement par chloration est appliqué pour préserver sa qualité bactériologique durant son transport dans le réseau.

Le chlore est un désinfectant qu'on ajoute à l'eau potable pour réduire ou éliminer la présence de micro-organismes, tels les bactéries et virus. L'ajout de chlore à l'eau de consommation a permis de réduire sensiblement les risques de transmission de maladies par l'eau.

## Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate impose des mesures de protection de l'eau destinée à l'alimentation humaine.

Depuis 2005, le plan Vigipirate est maintenu au niveau rouge. Cependant, même si le niveau d'alerte et de vigilance général du plan est ROUGE, s'agissant des systèmes d'alimentation en eau destinées à la consommation humaine, les mesures qui s'appliquent sont toujours des mesures de niveau JAUNE et ORANGE et sont sensiblement les mêmes que celles qui s'appliquaient avant la diffusion du plan réactualisé. Si les mesures étaient activées par l'autorité compétente (ce qui n'est pas le cas actuellement), les exploitants devraient être en mesure d'appliquer dans un délai de 3 jours les consignes de sur-chloration.

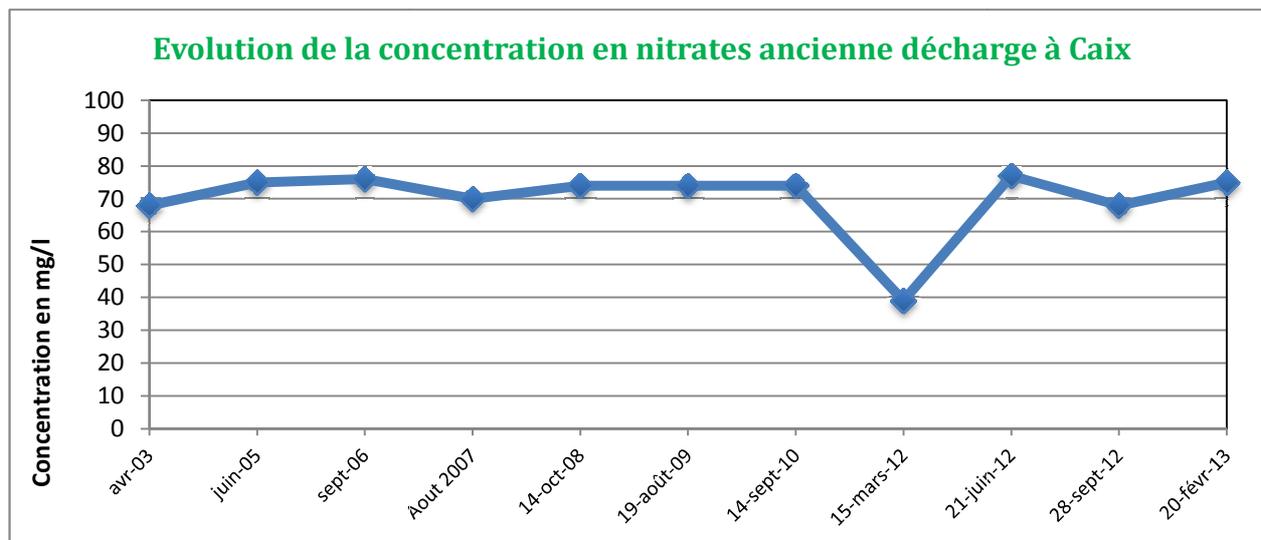
## Analyses complémentaires effectuées aux piézomètres

### Morchain :

Une analyse réalisée le 22 septembre 2011 confirme une eau de bonne qualité bactériologique et physico-chimique. Un prélèvement des boues a été analysé en juin 2012 à l'issue de fortes pluies entraînant une coulée de boue à proximité des forages. Ces analyses se sont montrées satisfaisante. Les boues n'ont engendré aucune pollution de l'eau des forages.

### Caix :

Deux analyses ont été effectuées sur le piézomètre situé a proximité de l'ancienne décharge communale, en amont des captages de Caix 1, le 21 juin 2012 et le 27 septembre 2012. Malgré une analyse en mars 2011 avec une teneur à 39 mg/l, le taux de nitrates remonte et révèle depuis plusieurs années une forte concentration allant jusqu'à 77 mg/l en juin 2012. Dans le cadre du plan d'actions de l'ORQUE, un suivi supplémentaire a commencé en 2012 sur des piézomètres existant en amont (route de Vrely) et en aval (chemine entre la décharge et les captages) de l'ancienne décharge. Le 21 juin 2012 le taux était respectivement de 42 mg/l et 44 mg/l et le 28 septembre 2012, une analyse a décelé un taux de nitrate de 40 mg/l pour les deux.



En janvier 2010, le SIEP a mis en place un piézomètre à proximité de la Société Santerre Mobilier Occasion (SMO). Deux analyses par an sont réalisées afin de contrôler plusieurs paramètres particuliers (hydrocarbures totaux, PCB, métaux lourds et solvants) comme préconisé dans l'arrêté préfectoral de 2009 qui modifie la DUP.

Les deux analyses réalisées le 24 mai 2012 et le 8 novembre 2012 confirment une eau de bonne qualité concernant les paramètres analysés. Des traces de Bore et de Zinc ont cependant été détectées.

## Les nitrates

### Cadre général :

L'azote est un constituant de base de la matière vivante, présent dans la nature sous différentes formes : ammonium, nitrites, nitrates, azote gazeux, formes organiques.

Les concentrations naturelles en nitrates dans les eaux souterraines sont de quelques milligrammes par litre (mg/l). Elles peuvent être d'origine naturelle mais sont surtout fortement liées aux activités humaines :

- ↳ les lessivages par les pluies entraînent les nitrates provenant de l'utilisation d'engrais vers les nappes phréatiques ou les cours d'eau, notamment avec des sols nus entre cultures ;
- ↳ les effluents agricoles (élevages), domestiques ou industriels ;
- ↳ la minéralisation des matières organiques du sol, puis entraînement par la pluie dans les sols nus ;
- ↳ la fixation de l'azote atmosphérique par les plantes.

L'eau n'est pas le seul apport en nitrates dans l'exposition globale. On trouve également des nitrates dans les légumes : de fortes teneurs sont observées par exemple dans la carotte, le céleri, les salades, les bettes, les navets, les épinards et les radis. D'autres produits alimentaires, comme les salaisons (charcuterie, conserves...), contiennent des nitrates en quantités non négligeables, provenant des nitrites utilisés à des fins de conservation.

Il faut souligner que les risques pour la santé publique résultent de la totalité des nitrates consommés quotidiennement, par l'eau et les aliments ; lorsque les concentrations des nitrates dans l'eau dépassent 50 mg/l, la part de l'eau peut devenir prépondérante.

**La réglementation fixe la limite de qualité pour les nitrates dans les eaux de boisson à 50 milligrammes par litre.**

Plusieurs solutions sont utilisées en cas de contamination de la ressource :

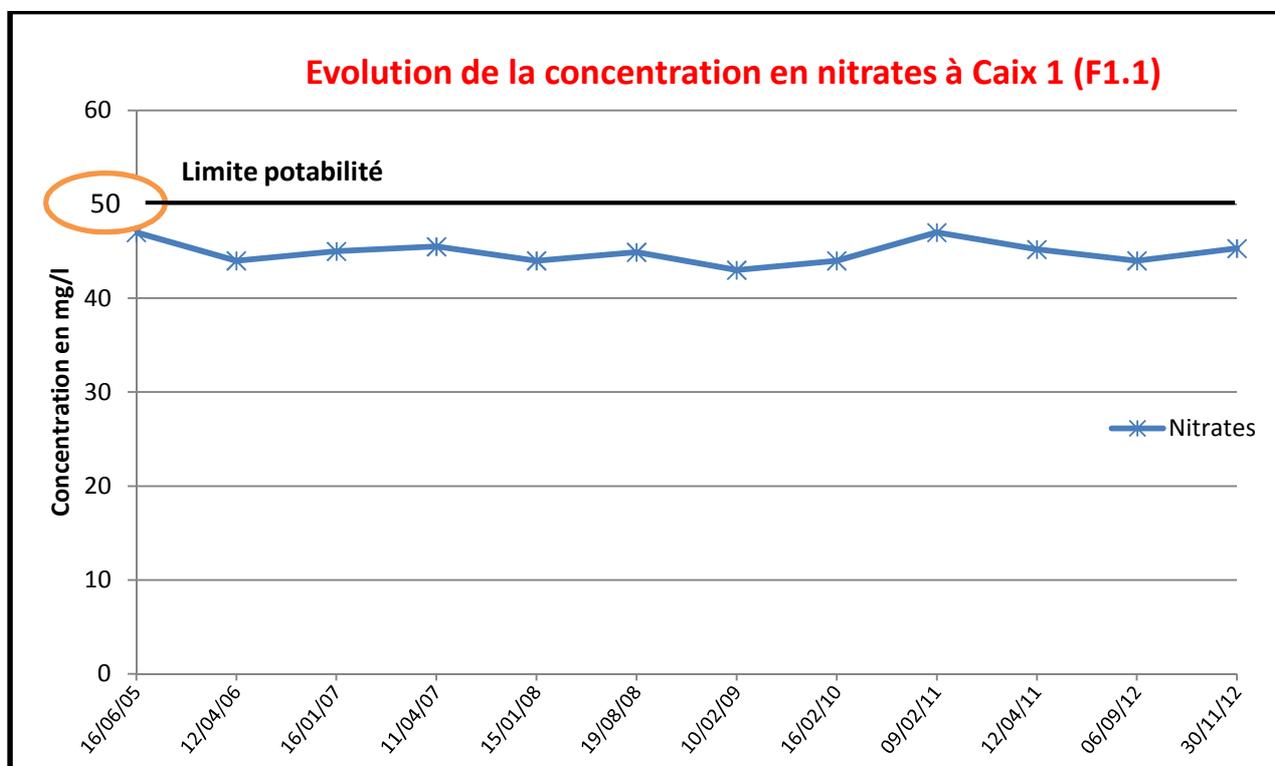
- ↳ dilution avec une autre ressource de faible teneur en nitrates ;
- ↳ traitement de l'eau par voie biologique ou par résines échangeuses d'ions (mais qui peuvent présenter des inconvénients) ;
- ↳ abandon du captage au profit d'un captage mieux protégé.

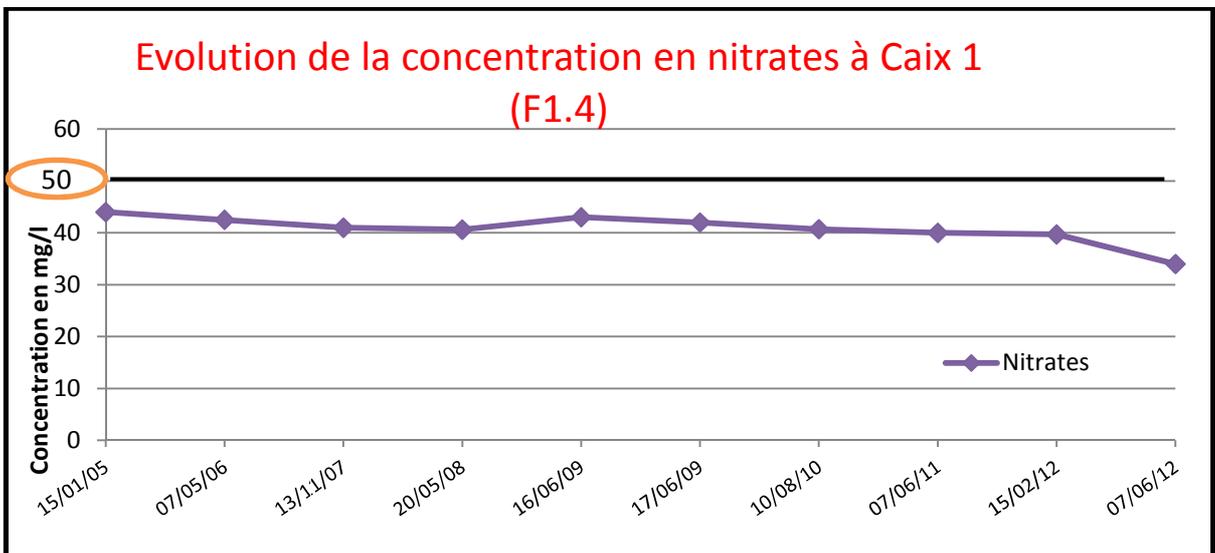
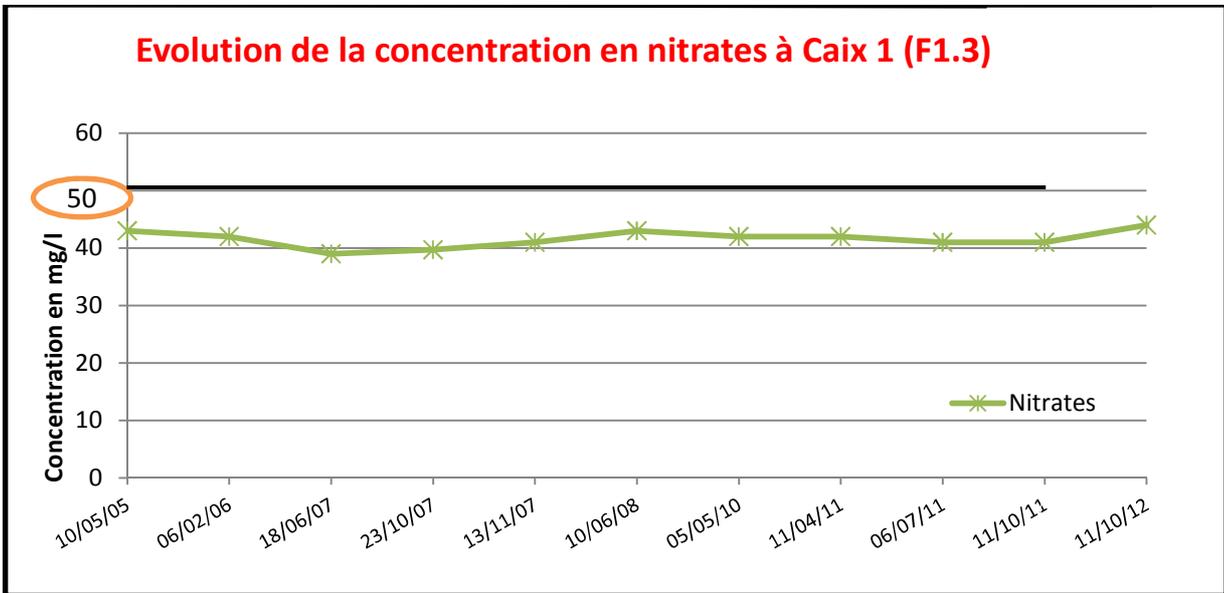
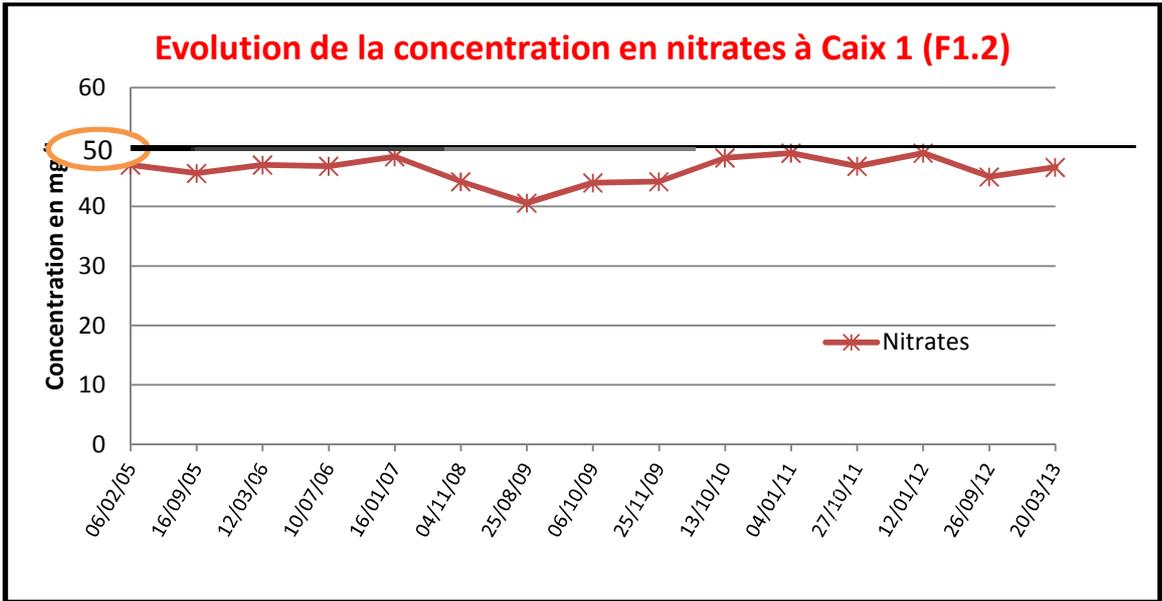
Mais des mesures préventives de reconquête de la qualité des eaux doivent être privilégiées : la protection des captages ; la réduction ou/et la gestion raisonnée des apports azotés sur les cultures ; des actions sur le bassin versant; la mise aux normes des installations d'assainissement collectif et non collectif.

### Sur les captages du SIEP :

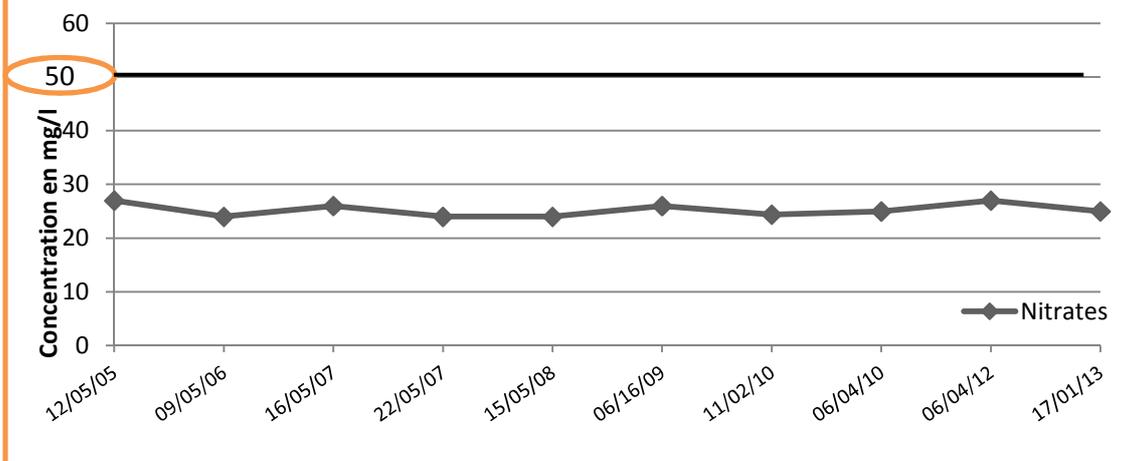
Après la forte augmentation du taux de nitrates constatée suite aux inondations de 2001, les concentrations de nitrates ont baissés.

Ces taux sont désormais en dessous de la concentration maximale admissible (100 mg/ L pour les eaux brutes et 50 mg/L pour les eaux en sortie de station) sur tout le périmètre du syndicat. Néanmoins, les taux de nitrates restent importants à Caix1.

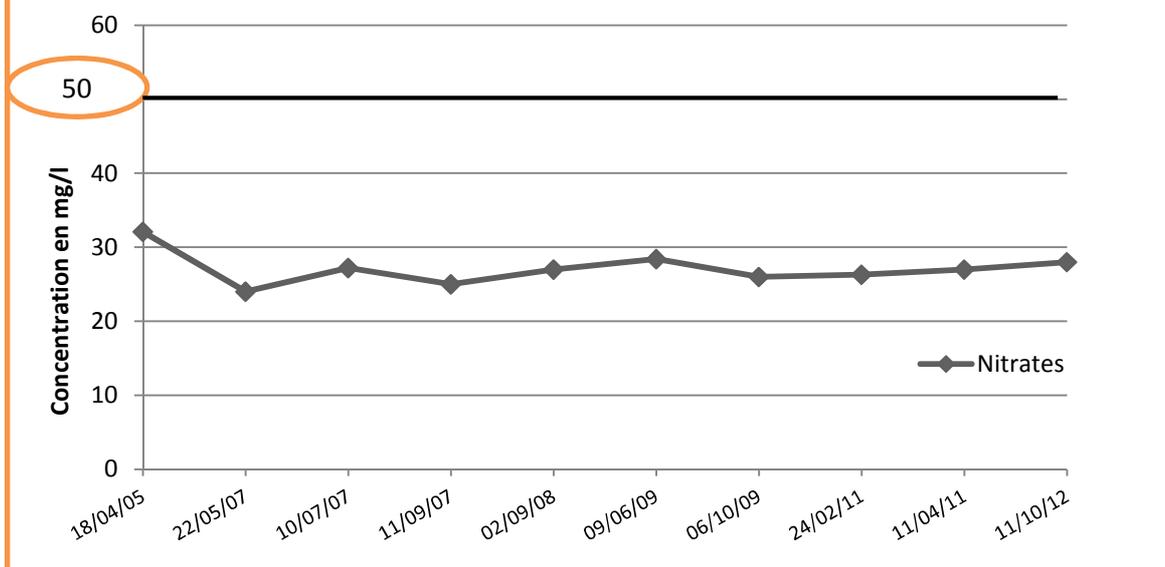




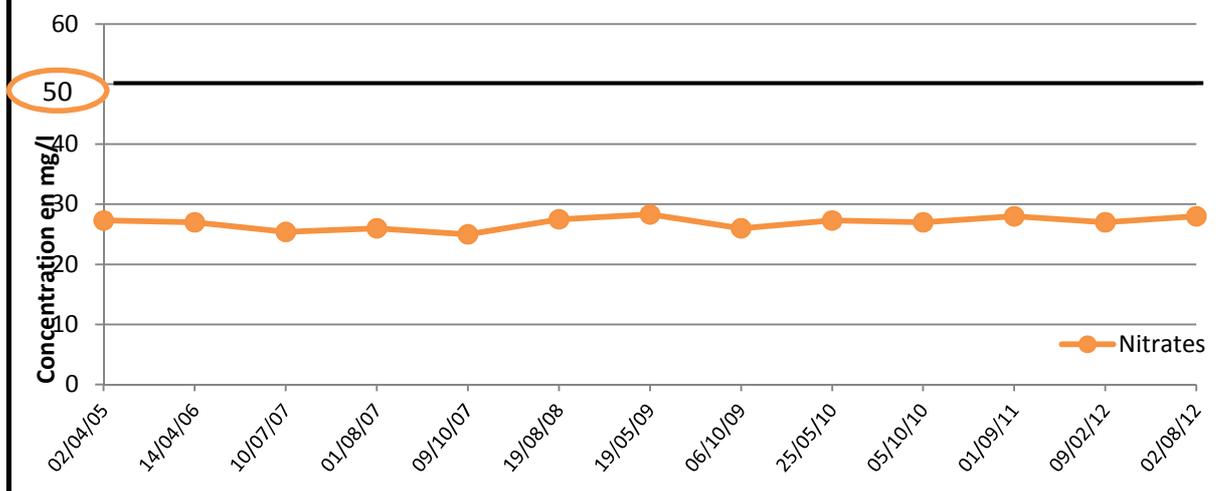
**Evolution de la concentration en nitrates à Caix 3 (F3.1)**

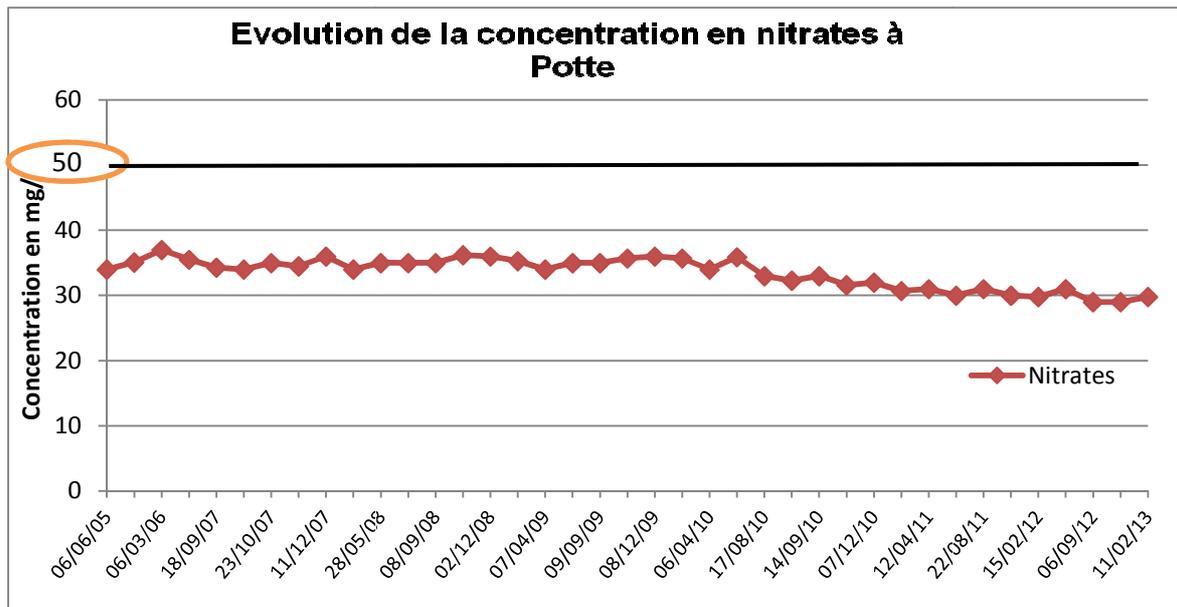


**Evolution de la concentration en nitrates à Caix 3 (F3.2)**



**Evolution de la concentration en nitrates à Morchain**





## Autre paramètres

### Les phytosanitaires

Les phytosanitaires, appelés également pesticides ou produits phytopharmaceutiques, sont des substances chimiques utilisées pour lutter contre les maladies des cultures ou pour désherber.

On distingue selon leurs usages les herbicides, les fongicides, les insecticides. On les classe également en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques (organochlorés, organophosphorés, organo-azotés...). Au total, on dénombre plusieurs centaines de substances actives, dont 500 environ seraient couramment employées.

La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par ruissellement ou érosion (contamination des eaux de surface) ou par infiltration (contamination des eaux souterraines). Parmi les causes de contamination :

- ↳ le lessivage par des pluies entraînant les produits phytosanitaires vers les eaux superficielles et souterraines ;
- ↳ l'usage incorrect des substances et des techniques : mauvais réglage des pulvérisateurs, périodes d'épandage inadaptées, choix inapproprié des produits, doses excessives ...
- ↳ les déversements « accidentels » : vidange de fonds de cuve, rinçage ou abandon d'emballages de produits phytosanitaires.

Le transfert des pesticides dans les rivières et les nappes est influencé par leur solubilité dans l'eau, leur stabilité chimique, la nature du sol et la pluviométrie.

**La norme Française fixe à 0,1 µg/l la concentration maximale pour chaque type de pesticide identifié, et à 0,5 µg/l la concentration totale en pesticides.**

Des pesticides sont détectés de façon régulière sur l'ensemble des captages du SIEP. On note la présence récurrente d'Atrazine, déséthyl-Atrazine, désisopropyl-atrazine, de diuron, d'oxadixyl et plus récemment la présence de bentazone.

Le captage de Rethonvillers est maintenant rebouché. En effet, la présence d'Oxadixyl supérieure à la norme de potabilité ne permettait plus de distribuer l'eau du forage.

En 2012, le SIEP a réalisé dans le cadre de l'ORQUE une campagne de mesure de 340 molécules. L'ARS réalise également des campagnes de mesures permettant d'analyser un large panel de matières actives, représentant plus de 368 molécules.

## Le plomb

---

En 1994, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi de nouvelles recommandations pour l'eau de boisson, en se fondant sur les études scientifiques disponibles.

Elle a fixé une valeur guide de 10 microgrammes par litre (microgramme/l). Cela signifie que la plombémie d'un nourrisson qui consommerait régulièrement une eau présentant une teneur en plomb inférieure ou égale à 10 microgramme/l n'augmenterait pas. Un adulte chez lequel la part de l'apport en plomb journalier liée à l'eau est moins importante que chez le nourrisson se trouve d'autant plus protégé. Les réglementations européennes et françaises se fondent sur cette valeur pour fixer la limite de qualité du plomb dans l'eau de boisson :

- ↳ Depuis décembre 2003 jusqu'au 24 décembre 2013 : 25 microgrammes par litre
- ↳ A partir du 25 décembre 2013 : 10 microgrammes par litre

Un rapport rédigé à la demande de la Direction de l'eau et de la biodiversité et de la Direction générale de la santé (DGS) analyse et évalue les actions entreprises pour respecter la limite de 10 microgramme/l de plomb dans l'eau potable. Cette limite s'appliquera à partir du 25 décembre 2013, conformément à la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Le contrôle de la qualité des eaux est effectué sous la responsabilité des agences régionales de santé (ARS). Dans ses préconisations, la mission met, en premier lieu, l'accent sur l'information et le conseil. La mission recommande ensuite de mieux contrôler l'obligation faite aux établissements fournissant de l'eau au public de mettre à disposition une eau respectant les limites de qualité fixées par la directive. La mission pense que le remplacement des canalisations en plomb dans la durée s'impose. En revanche, elle ne préconise d'en faire une obligation immédiate que dans des cas très spécifiques (déclaration d'insalubrité liée au saturnisme, grosses réparations, vente à la découpe). Elle suggère de profiter des mutations pour sensibiliser les acquéreurs en introduisant une obligation de mesure de la qualité de l'eau au robinet dans le cadre des diagnostics. Cette mesure ne deviendrait obligatoire que dans les zones qui auront été préalablement définies par arrêté préfectoral comme présentant un taux significatif de risque de dépassement de la limite de 10 microgramme/l.

La mise en œuvre de pratiques simples de consommation permet d'ailleurs de réduire la teneur en plomb dans l'eau du robinet. Ainsi, lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), il est recommandé de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments qu'après une à deux minutes d'écoulement ; cette simple pratique assure l'élimination de la plus grande partie du plomb présent dans l'eau et des éventuels autres éléments métalliques.

Une température élevée favorisant la migration des métaux dans l'eau, est déconseillé l'usage de l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...).

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb.

Pour plus de renseignements : [site internet du Ministère chargé de la santé, dossier Plomb](#)

## Les solvants chlorés

---

Les solvants chlorés ont une origine exclusivement anthropique. Ce sont essentiellement des contaminations d'origine industrielle et ponctuelles. Ils font partie des substances chimiques qui parviennent fréquemment jusqu'aux eaux souterraines.

La norme Française fixe à 10 µg/l la concentration maximale par solvants chlorés. Sur les sites de Caix 1 et Caix 3, du tétrachloroéthylène et trichloroéthylène sont détectés de façon récurrente. Cependant, les teneurs ne dépassent pas la norme de potabilité.

## Le radon :

---

Notre région n'est pas particulièrement exposée. Un seuil de référence de 100 Bq/l est préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Commission européenne.

## L'aluminium :

---

Les teneurs en aluminium sont très largement en dessous des seuils admissibles (<10 µ/l pour une norme de 200 µ/l).

## Les résidus médicamenteux

---

La maîtrise des risques liés aux résidus de médicaments était un engagement du Grenelle de l'environnement, repris dans le Plan national santé environnement (PNSE 2) et inscrit également dans le Plan d'action national contre la pollution des milieux aquatiques par les micropolluants.

A ce jour, il n'existe pas de limite légale concernant les quantités de résidus de médicaments dans l'eau. Il n'existe pas non plus d'étude démontrant un risque sanitaire lié à la présence de traces de médicaments dans l'eau de consommation. Toutefois, la Direction générale de la santé (DGS) a souhaité dresser un état des lieux de la situation actuelle. Elle a demandé à l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et à l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé (Afssaps) d'effectuer des analyses dont les résultats ont été rendus publics en 2011.

Quelque 285 échantillons d'eau potable ont été prélevés dans des différents sites, reflétant la consommation en eau de 24% de la population (eau de surface, eau souterraine, eaux traitées en sortie de station de potabilisation). La présence de 45 substances médicamenteuses a été recherchée (antibiotiques, hormones contraceptives, antidépresseurs, antiépileptiques, anticancéreux...). Parmi celles-ci, 19 ont été retrouvées à l'état de traces dans 25% des prélèvements. Jusqu'à 4 types de résidus médicamenteux différents ont été retrouvés dans certains échantillons.

Hormis la caféine qui est très largement présente dans l'eau du robinet, les traces les plus souvent présentes provenaient d'antiépileptiques et d'anxiolytiques.

Les conséquences environnementales et sanitaires de la présence de résidus médicamenteux dans l'eau restent mal connues. Même si les quantités mesurées dans les milieux aquatiques ne sont que de l'ordre du nanogramme par litre, certains effets de résistance bactérienne dans l'environnement peuvent par exemple être mis en évidence

Parmi les mesures prioritaires figure la prise en compte de l'impact environnemental lors de l'examen des dossiers d'autorisation de mise sur le marché (AMM).

Le plan vise également la réduction à la source plutôt qu'un traitement en bout de chaîne.

Pour les particuliers, « **des gestes simples, comme ramener ses médicaments non utilisés en pharmacie, permettent d'éviter de les jeter à l'évier ou à la poubelle** », ajoute le ministère. Cela passe par la promotion et le renforcement des filières de récupération et d'élimination des médicaments non utilisés à usage humain et à usage vétérinaire.

## Les perchlorates

---

Les perchlorates sont des anions de formule  $\text{ClO}_4^-$  présents sous différentes formes : perchlorate d'ammonium, de potassium, de magnésium, ou de sodium. Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale (propulseurs de fusées, dispositifs pyrotechniques, poudres d'armes à feu, etc.). Les perchlorates peuvent donc se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, mais également dans des zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale. Les ions perchlorates sont très solubles dans l'eau.

Les perchlorates ne sont pas recherchés par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire. C'est à l'issu d'un accident industriel en Aquitaine que l'ARS a décidé de saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) afin d'effectuer une campagne d'analyse dans l'eau distribuée. La présence de perchlorates a ainsi été mise en évidence dans quelques captages d'eau dont la localisation laisse présager d'un possible lien avec les zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale.

C'est le cas des captages de Caix 1, Caix 3, Potte et Morchain. L'ARS a détecté en juillet 2012 un taux de :

- ↪ **7,71 µg/l en sortie de la station de pompage de Caix 1**
- ↪ **7,6 µg/l en sortie de la station de pompage de Caix 3**
- ↪ **7,17 µg/l en sortie de la station de pompage Morchain**
- ↪ **11,8 µg/l en sortie de la station de pompage Potte**

En parallèle, le SIEP a procédé à des contres analyses sur les sites en juillet 2012. Les teneurs sont sensiblement identiques. Depuis, le SIEP réalise systématiquement des analyses de perchlorates lors des analyses d'autocontrôle des stations de pompage. Les concentrations avoisinent les 6 à 7 µg/l pour l'ensemble des sites. Il n'y a donc pas d'évolution à la hausse des concentrations qui restent sensiblement identiques.

Sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la DGS a demandé, par principe de précaution, que des recommandations soient prononcées :

- ↪ **entre 4 et 15 µg/L et de perchlorates** : ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois (compte tenu de l'immaturation de leur thyroïde).
- ↪ **au-delà de 15 µg/L** : ne pas consommer d'eau du robinet pour les femmes enceintes et allaitantes et de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

**Pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau du robinet** aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence. Les travaux d'expertise n'ont pas identifié d'autres populations vulnérables (par exemple, les personnes âgées, immunodéprimées ou ayant des troubles de la thyroïde).

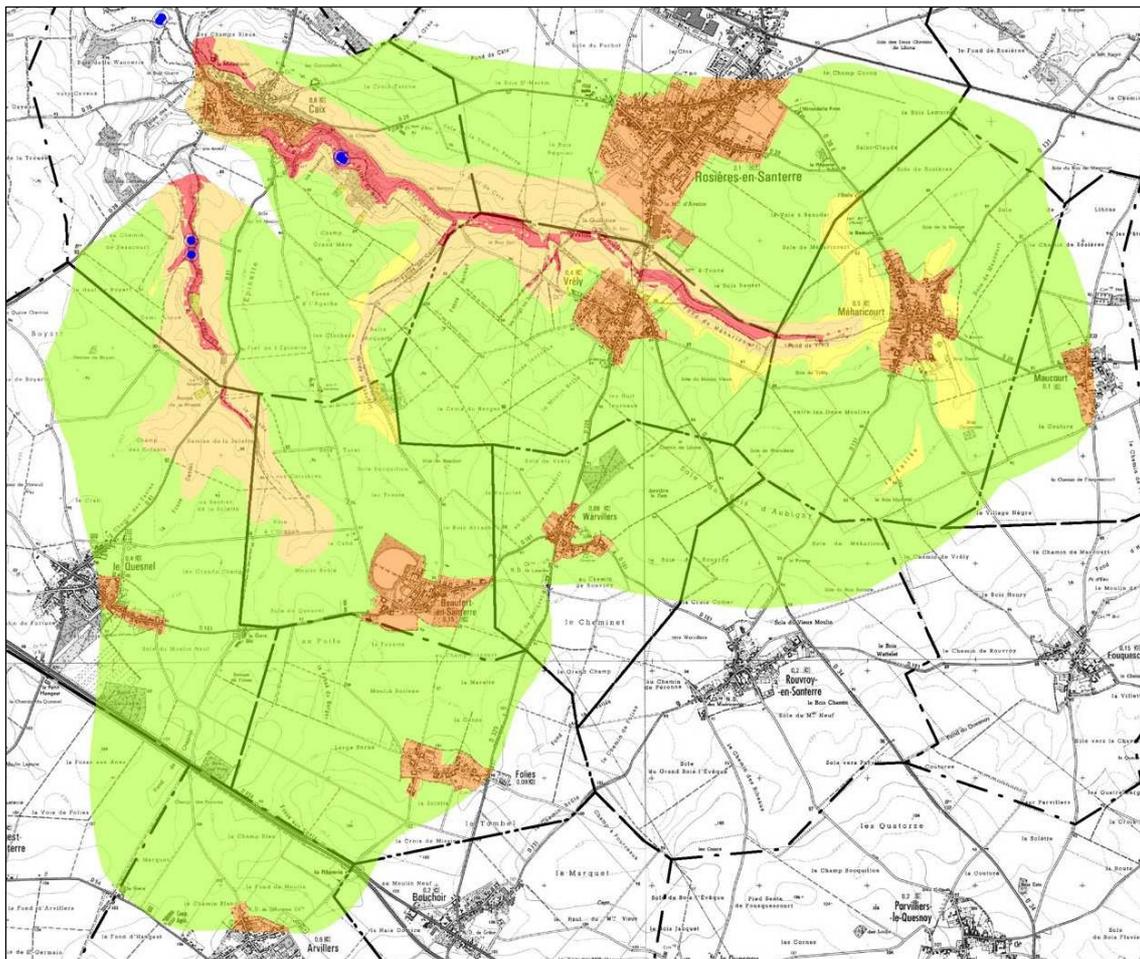
# Protection de la Ressource en Eau

## Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau

Les captages de Caix 1 et Caix 3 sont déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le SIEP est engagé à réduire les pollutions diffuses autour des captages. En partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Général de la Somme et le Conseil Régional de Picardie, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) a débuté en 2010. L'étude et l'animation sont financées à 80%.

La première phase de l'étude a été la détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et sa vulnérabilité intrinsèque par rapport à la nappe souterraine. Sa surface est beaucoup plus importante que les Périmètres de Protection des captages instaurés par la Déclaration d'Utilité Publique de 1999. L'AAC a une surface de 5270 hectares. Tous les partenaires et acteurs sont impliqués grâce à la mise en place d'un **comité de pilotage et réunions techniques**.

Le 18 avril 2011, le comité de pilotage a validé le périmètre de l'AAC et sa vulnérabilité intrinsèque.



Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 et Caix 3 et sa vulnérabilité intrinsèque

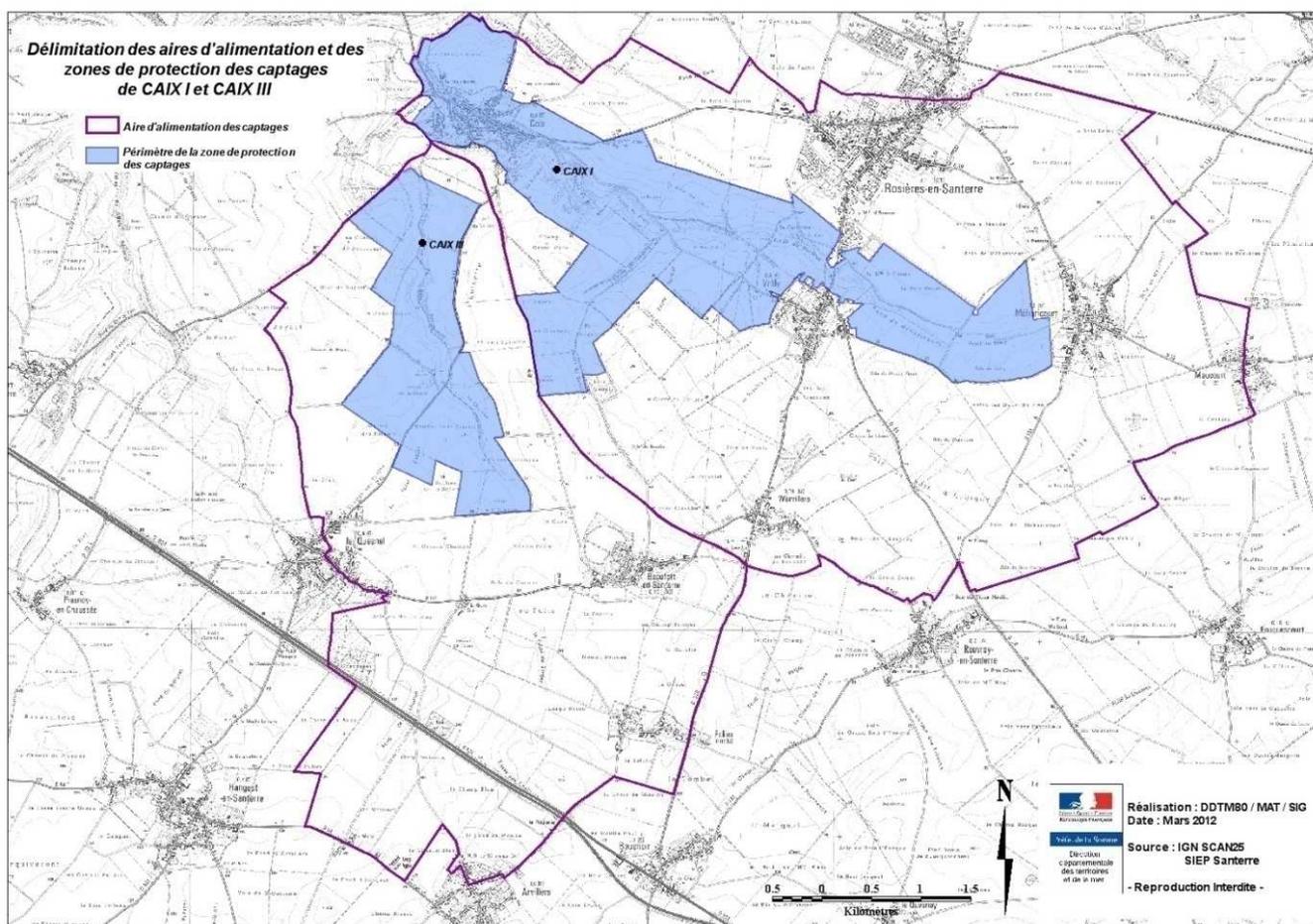
Le Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP) est la deuxième phase de l'étude. Il a débuté en avril 2011 et a permis de recenser l'ensemble des pollutions urbaines, agricoles, industrielles

susceptibles d'affecter la ressource en eau. Le SIEP a lancé un appel d'offres en 2011 et a retenu les bureaux d'études ANTEA pour la partie urbaine, et GEONORD pour la partie agricole. Un comité de pilotage a eu lieu le 6 mai 2011 pour présenter le contexte et les premiers résultats du DTMP.

### Progression de l'étude en 2012

Le 13 janvier 2012, un deuxième comité de pilotage a permis de présenter les résultats du recensement dans le périmètre de l'AAC et de les valider. Le SIEP a également présenté quelques idées du plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire.

Le 23 mars 2012, le comité de pilotage s'est rassemblé afin de valider le plan d'actions de l'ORQUE. Celui-ci a été discuté et validé. En parallèle, le périmètre à l'échelle cadastrale a été validé. La cartographie détaillée permet de connaître de façon détaillée les parcelles concernées pour un éventuel arrêté préfectoral, si le dispositif ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) s'applique. Le plan d'actions se basera sur ce périmètre dans le cadre du Grenelle de l'environnement.



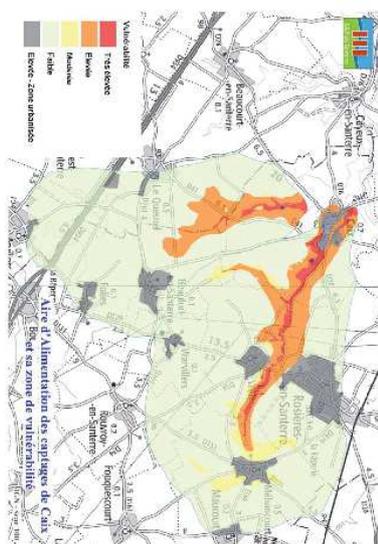
A l'issue de la validation du plan d'actions par le comité de pilotage, la chambre d'agriculture a organisé une réunion avec les agriculteurs concernés par le périmètre. Certains objectifs agricoles ont été revus à la baisse. A cet effet, le 31 mai 2012 le SIEP a été convoqué à la sous-préfecture de Montdidier en présence du Sous-Préfet, de l'Agence de l'Eau, la DDTM, la

DREAL, la Chambre d'Agriculture de la Somme. Le plan d'actions proposé par la Chambre d'Agriculture a été rediscuté lors de cette séance par l'ensemble des partenaires.

Le 11 juin 2012, une nouvelle réunion du comité de pilotage s'est déroulée afin de valider le plan d'actions modifié.

Le 20 juillet 2012, une réunion à la préfecture avec le SIEP et le Préfet a eu lieu afin de présenter le plan d'actions. Il a annoncé qu'il n'y aurait pas, pour le moment, d'arrêté préfectoral pour le plan d'actions agricole et donc pas d'application du dispositif ZSCE. Ce qui signifie qu'il n'y aura pas d'arrêté ni du périmètre de l'AAC ni du plan d'actions comme le prévoyait l'étude. Le Préfet a souhaité approuver le plan d'actions à l'issue d'une réunion publique organisée par le SIEP et en partenariat avec les services de l'Etat. Il a annoncé qu'il validerait le plan d'actions par un courrier accompagné d'un courrier aux partenaires de l'étude et acteurs du territoire.

Le SIEP a donc organisé une réunion publique le 7 novembre 2012 dans la salle des fêtes de Le Quesnel afin de présenter les résultats de l'étude et le plan d'actions.



Délimitation des Aires d'Alimentation des Captages et de leurs zones de vulnérabilité

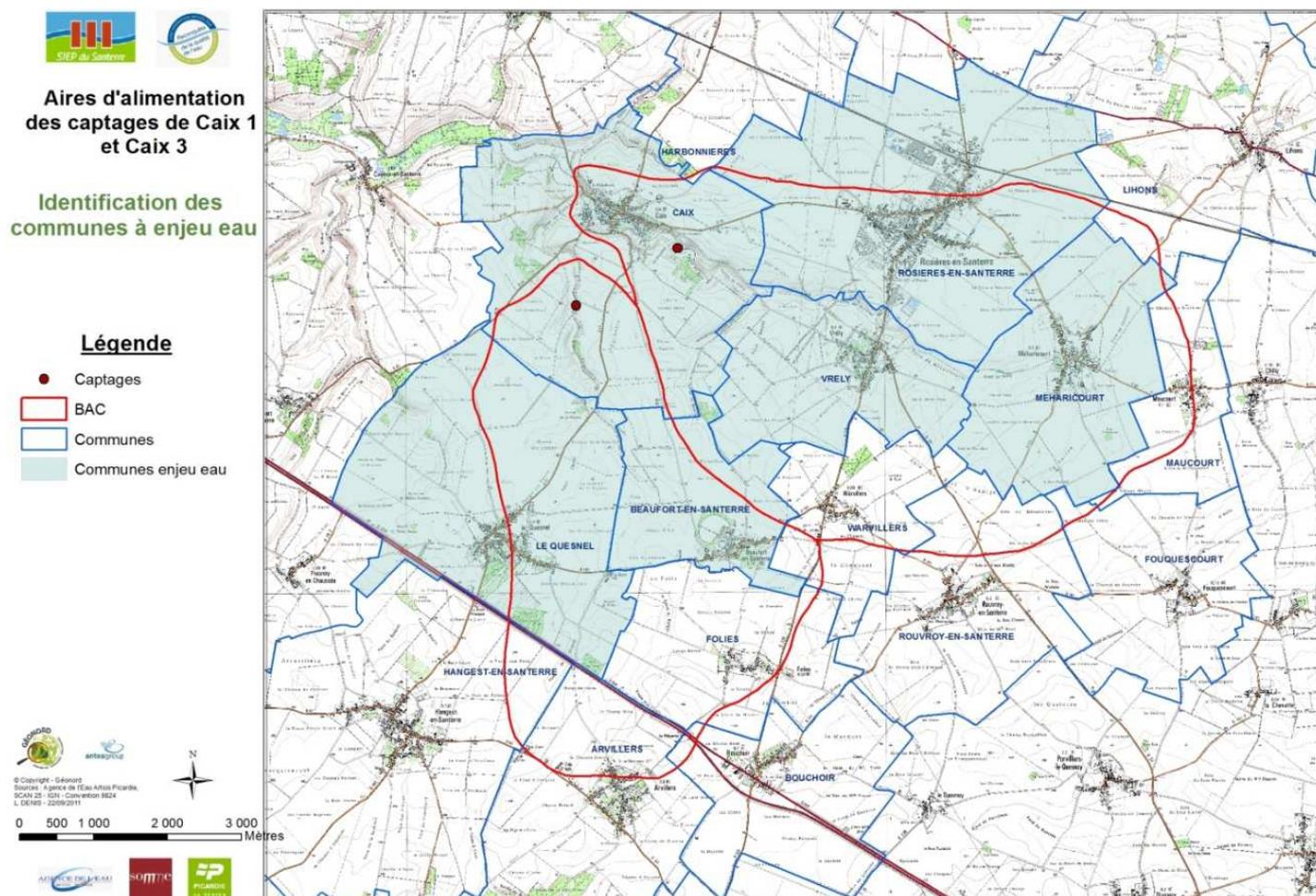


Réalisation d'une plaquette de communication

Agricole

*Les aides agricoles*

Le 22 février 2012, le SIEP a organisé une réunion d'information sur les aides disponibles pour les agriculteurs cultivant, au minimum une parcelle, sur les 6 communes à enjeu eau.



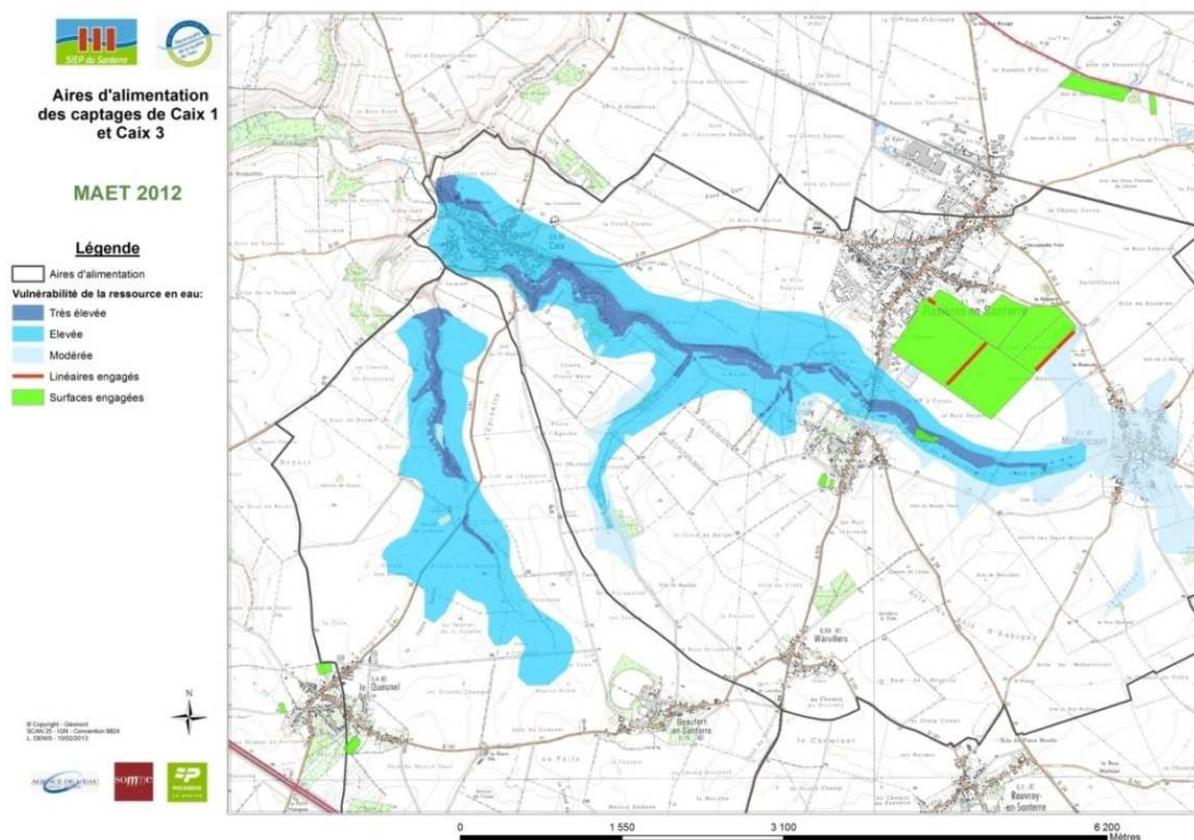
Carte des 6 communes à enjeu eau bénéficiant des aides en 2012 (les communes à enjeu eau sont étendues à toutes les communes de l'AAC, soit 16 communes, en 2013).

L'année 2012 est la première année où les aides des Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) ont été disponibles sur le territoire. Un panel de 19 mesures était proposé en grandes cultures, herbes et entretien des éléments fixe du territoire.

Le bilan des mesures engagées en 2012 se trouve ci dessous :

Code mesure	Désignation	Surfaces engagées	Nombre d'exploitants concernés
PI_SEP2_GC5	Phyto 35 % Hors Herbicides	131,44 ha	1
PI_SEP2_HE2	Absence de fertilisation sur prairies	6,17 ha	2
PI_HSO1_HA1	Entretien haie 1 côté	310 ml	1
PI_HSO1_HA2	Entretien haie 2 côtés	830 ml	1
PI_HSO1_AU1	Création couvert d'intérêt floristique et faunistique	1,07 ha	1
CL1	Formation sur la protection intégrée		1
CL2	Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires		1

3 agriculteurs ont souscrit aux aides MAEt dont un exploitant pour une mesure sur la réduction des produits phytosanitaires hors herbicide de 35%, l'entretien des haies d'un côté, de deux côtés et la création d'un couvert d'intérêt floristique et faunistique.



Carte localisant les parcelles engagées dans une MAEt en 2012.

Les aides du Programme Eau et Agriculture (PEA) de l'Agence de l'Eau et le Plan Végétal Environnement (PVE) ont également été proposées aux exploitants en 2012.

Il a été convenu qu'une veille foncière s'instaure dans les communes de Caix, Rosières en Santerre, Vrely, Méharicourt, Warvillers, Beaufort en Santerre, Folie, Le Quesnel. L'année 2012 a permis une concertation entre la chambre d'agriculture, la SAFER et le SIEP. En effet, il avait été envisagé la signature d'une convention tripartite entre le SIEP, la SAFER et la Chambre d'Agriculture. Cependant la SAFER a préféré s'engager uniquement avec le SIEP et impliquer la Chambre d'Agriculture par d'autres moyens par exemple lors de comités de pilotage ou des commissions de la SAFER.

D'autres événements ont eu lieu autour de la thématique du foncier avec une réunion en présence du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau le 24 février 2012 ou encore la rencontre entre le SIEP et la SAFER à plusieurs reprises afin de déterminer plus précisément les modalités de la convention.

Une soirée débat sur le foncier, ouverte à tous les élus de la Picardie, a eu lieu le 27 juin 2012 à Caix.

En juillet 2012, une plaquette réalisée par ARVALIS a été envoyée par le SIEP à tous les agriculteurs cultivant au moins une parcelle dans l'AAC. Cette plaquette se nomme « **Produire plus et mieux, 63 solutions concrètes pour réduire l'impact de produits phytosanitaires** », 126 pages.

Une réunion sur la sensibilisation à l'agriculture biologique a eu lieu le 18 décembre 2012 à Caix. Néanmoins, il n'y a eu aucune participation.

## Non agricoles

### Charte d'entretien des espaces publics

En 2012, deux communes se sont engagées dans la charte d'entretien des espaces publics :

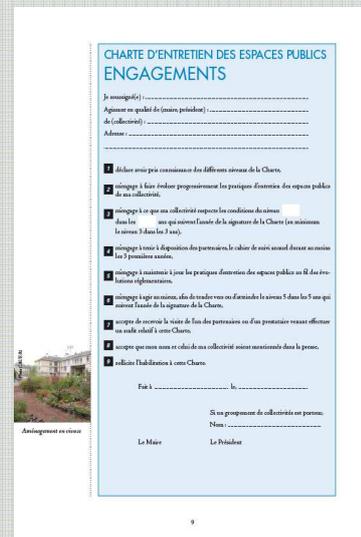
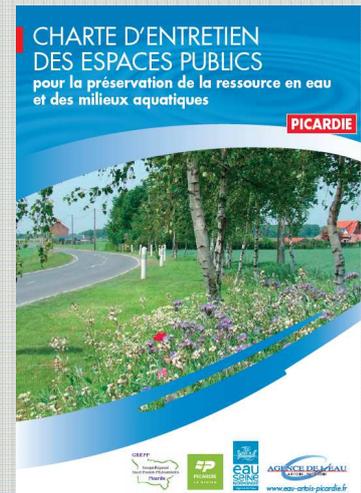
- ↳ Le Quesnel (26 mars 2012)
- ↳ Méharicourt (14 mai 2012)

La Région a favorisé le territoire de Caix en finançant à 100% la partie étude (diagnostic des pratiques et plan de désherbage).

Le SIEP a accompagné les communes dans leurs réflexions et leurs démarches. La commune de Méharicourt s'est d'ores et déjà dotée d'une balayeuse/arracheuse.

Une réunion à destination des maires a eu lieu le 14 mai 2012. Le SIEP a convoqué les 16 maires concernés par l'AAC. L'animatrice est intervenue en partenariat avec la FREDON de Picardie. Les 2 communautés de communes étaient présentes ainsi que 7 communes représentées sur les 16.

Le SIEP a signé la charte en 2010. L'audit des pratiques a été réalisé le 23 mai 2012 étant donné que le syndicat n'utilise aucun produit phytosanitaire. Un rapport a été rédigé de façon à faire la synthèse des événements passés durant les 2 dernières années (formation des agents, communications, démonstrations de matériels alternatifs, essais concernant la mise en place de gestion différenciée sur les sites, etc.). L'animatrice a ensuite procédé au solde de la subvention concernant la charte d'entretien des espaces publics que la région finance.



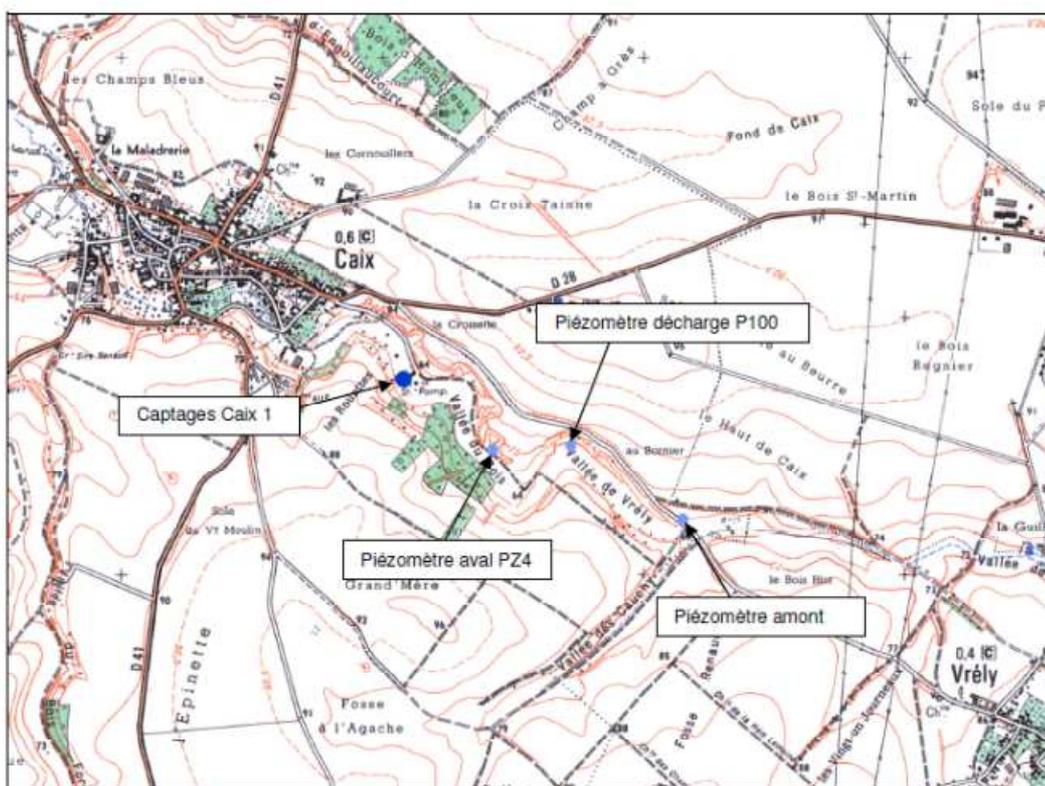
**Le niveau 3 de la charte est à atteindre au minimum en 3 ans**



## Suivi de la qualité de l'eau

La thématique Milieu a permis de mettre en place des analyses de suivi autour des décharges de Lihons et de Caix, suspectées de détériorer la qualité de l'eau arrivant aux captages de Caix 1.

Suivi autour de l'ancienne décharge de Caix : il a été plus simple à mettre en place compte tenu de la présence de 2 piézomètres en amont et en aval (par rapport au sens d'écoulement de l'eau) de l'ancienne décharge sauvage.



Emplacement des piézomètres autour de la décharge de Caix

Il y a eu 6 analyses réalisées en juin et en septembre 2012. Sur le piézomètre au droit de la décharge de Caix (P100), en amont sur le chemin de Vrély et en aval avec le chemin entre la décharge et les captages de Caix 1 (PZ4).

Piézo ancienne décharge communale de Caix P100	Nitrates (mg/l)
14-oct-08	<b>74</b>
19-août-09	<b>74</b>
14-sept-10	<b>74</b>
02-août-11	Donnée manquante
15-mars-12	<b>39</b>
21-juin-12	<b>77</b>
28-sept-12	<b>68</b>
20-févr-13	<b>75</b>

Piézo chemin entre décharge et captages PZ4	Nitrates (mg/l)
28-sept-12	<b>40</b>
21-juin-12	<b>42</b>
20-févr-13	<b>42</b>

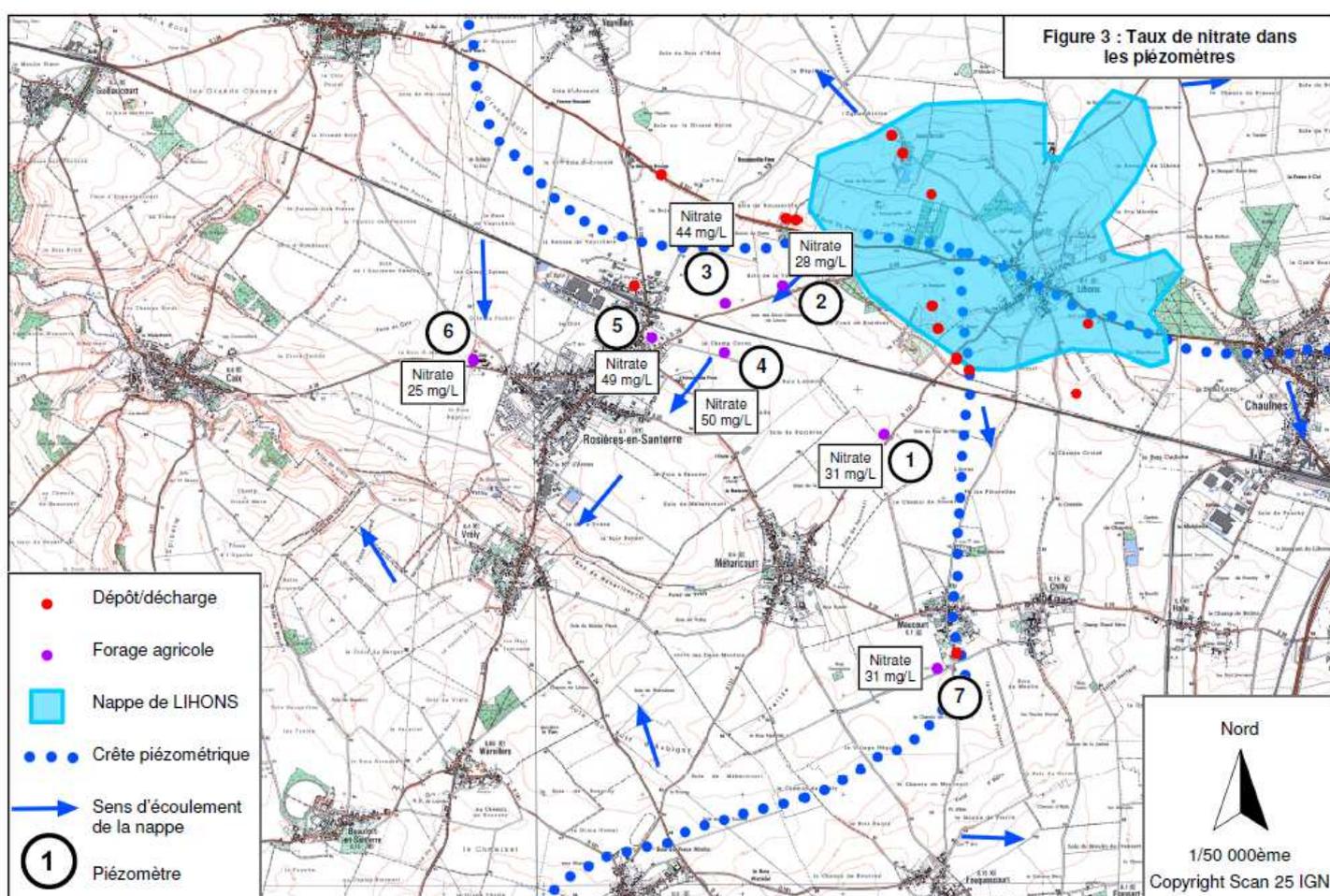
Piézo chemin de Vrély Amont	Nitrates (mg/l)
28-sept-12	<b>40</b>
21-juin-12	<b>44</b>
20-févr-13	<b>43</b>

## Suivi des décharges situées à Lihons (en dehors de l'AAC) :

Pour la première année, le SIEP a participé à une Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de VIDAM et GURDEBECKE le 18 juin 2012.

Le SIEP a retenu l'idée de prélèvement dans les forages agricoles se trouvant entre les décharges et les captages. Une réflexion a été menée et le SIEP a fait appel à un expert hydrogéologue pour apporter des conclusions sur la stratégie des emplacements préconisés.

Il y a eu 7 analyses pour les forages agricoles en septembre 2012. Chaque agriculteur a été contacté en expliquant la démarche et ainsi obtenir leur accord. Une date a été fixée en septembre en fonction des pompages d'eau des forages. Les pompes étant encore dans les forages, les prélèvements étaient plus facilement réalisables. En 2013 une autre campagne d'analyses aura lieu afin d'observer l'évolution des teneurs en nitrates et autres paramètres.



Fin 2012, l'hydrogéologue est intervenu une nouvelle fois afin d'interpréter les résultats des différentes analyses pour Caix et pour Lihons.

## Communication

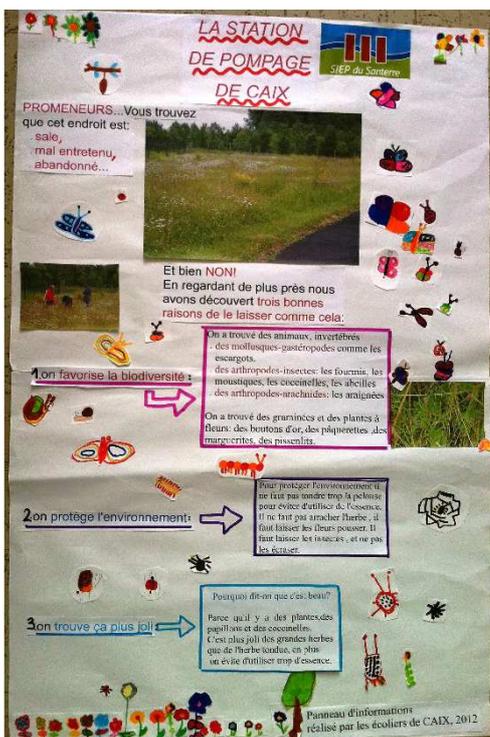
Durant l'année 2012, le SIEP fut sollicité à plusieurs reprises afin de diffuser l'information concernant la réalisation de l'ORQUE sur le territoire de Caix :

- ↳ Colloque, concertation avec les acteurs du territoire à Calais le 9 octobre 2012,
- ↳ Réunion colloque sur l'agriculture biologique le 6 décembre 2012,
- ↳ Intervention avec la faculté d'Amiens : visite du site et des locaux le 12 octobre 2012 et participation à la réunion publique le 7 novembre 2012,
- ↳ Réunion de présentation de l'ORQUE de Caix aux animateurs des autres ORQUE en Artois Picardie le 11 décembre 2012,
- ↳ Assemblée Générale cantonale agricole de Rosières le 13 décembre 2012

Un grand événement de communication en 2012 a été la mise en ligne du site internet du SIEP: [www.siep-du-santerre.fr](http://www.siep-du-santerre.fr). Toutes les informations et les événements du SIEP y sont indiqués régulièrement.

Dorénavant, le SIEP peut diffuser les informations plus rapidement et le plus largement possible. Les membres du comité syndical et du bureau du SIEP ont un accès sécurisé avec la possibilité de télécharger les documents et comptes rendus des réunions de bureaux ou de comités. De plus, un onglet est entièrement consacré à la qualité de l'eau avec l'avancée de l'étude ORQUE et les documents et cartes téléchargeables sous format PDF. Un onglet travaux permet également de tenir informé de l'avancée des travaux. Toutes les informations pour l'abonné sont renseignées. Un encart AGENDA permet de diffuser les réunions du SIEP ainsi que les événements liés à l'ORQUE.

Comme chaque année, l'animatrice est intervenue à l'école primaire de Caix, lors d'une intervention scolaire le 27 juin 2012 avec la réalisation d'une affiche de sensibilisation par les enfants. Le SIEP a dupliqué cette affiche afin d'obtenir 5 panneaux à afficher sur les sites, notamment de pompages et certains réservoirs.



# Les ouvrages de stockage et de traitement

Des 4 stations de pompage partent 5 réseaux de canalisations de refoulement de diamètre de 300 mm dirigés vers 11 réservoirs de tête, d'une capacité de 600 m<sup>3</sup> chacun.

Les réservoirs de tête définissent des unités de distribution ou « branche ». La gestion et l'entretien de ces ouvrages sont réalisés en régie par le personnel du SIEP du Santerre.

## Les ouvrages de stockage

### Réservoirs de CAIX (3 x 600 m<sup>3</sup>).



Réservoirs de Caix

Localisation des réservoirs à la sortie de Caix direction Rosières



### Réservoirs de GUILLAUCOURT (3 x 600 m<sup>3</sup>).



Réservoirs de Guillaucourt



Localisation des réservoirs à la sortie de Guillaucourt direction Bayonvillers.

Réservoirs de LE QUESNEL (2 x 600 m<sup>3</sup>).



Réservoirs de Le Quesnel



Localisation des réservoirs à la sortie de Le Quesnel direction Amiens face à la D934.

Réservoirs de LICOURT (3 x 600 m<sup>3</sup>).



Réservoirs de Licourt





<p><b>Villers Bretonneux</b></p> 	<p>1 réservoir de 1 000 m<sup>3</sup> sur tour</p>
<p><b>Lihons :</b></p> 	<p>1 réservoir 150 m<sup>3</sup> sur tour</p>
<p><b>Chaulnes</b></p> 	<p>1 réservoir 300 m<sup>3</sup> sur tour</p> <p>1 réservoir de 500 m<sup>3</sup> semi enterré</p>
<p><b>Chuignes</b></p> 	<p>1 réservoir semi-enterré de 100 m<sup>3</sup></p>
<p><b>Dompiere Becquincourt</b></p> 	<p>1 réservoir 300 m<sup>3</sup> sur tour (non utilisé actuellement)</p>
<p><b>Béthencourt sur Somme</b></p> 	<p>1 réservoir semi enterré 200 m<sup>3</sup> (non utilisé actuellement)</p>

## Les Surpresseurs

### Le Quesnel (Petit Hangest)

Il maintient une distribution surpressée sur le réseau vers Le Quesnel, Hangest en Santerre et Moreuil

Il permet le remplissage des réservoirs de Moreuil.

Une réhabilitation complète a été réalisée en 2011 notamment dans le cadre de l'interconnexion avec le SIAEP de Pierrepont sur Avre.

### Guillaucourt

Il maintient une distribution surpressée sur la branche Guillaucourt – Marcelcave.

Il alimente la branche de Villers Bretonneux jusqu'au réservoir d'eau potable dont il assure le remplissage permanent.

Il a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 2006 – 2007

Il est équipé de 2 pompes de 140 m<sup>3</sup>/h, avec variateur de vitesse électronique.

### Lihons

Il est constitué de deux électropompes d'un débit moyen de 25 m<sup>3</sup>/h équipées d'un variateur électronique.

### Chaulnes

Il dessert les communes de Chaulnes, Omiécourt, Puzeaux, vient en appoint sur la commune de Pertain et assure le remplissage du réservoir de Lihons.

Le surpresseur est équipé de 4 groupes électropompes à axe horizontal d'un débit moyen de 20 m<sup>3</sup>/h

L'armoire électrique a été entièrement remise à neuf en 2011.

Le remplissage du réservoir sur tour se fait à partir du réservoir semi enterré à l'aide de 2 groupes électropompes à axe horizontal.

## Installations de Traitement de l'eau

Avant refoulement l'eau est préalablement traitée par une stérilisation au chlore gazeux dans les conditions conformes aux préconisations de l'ARS.

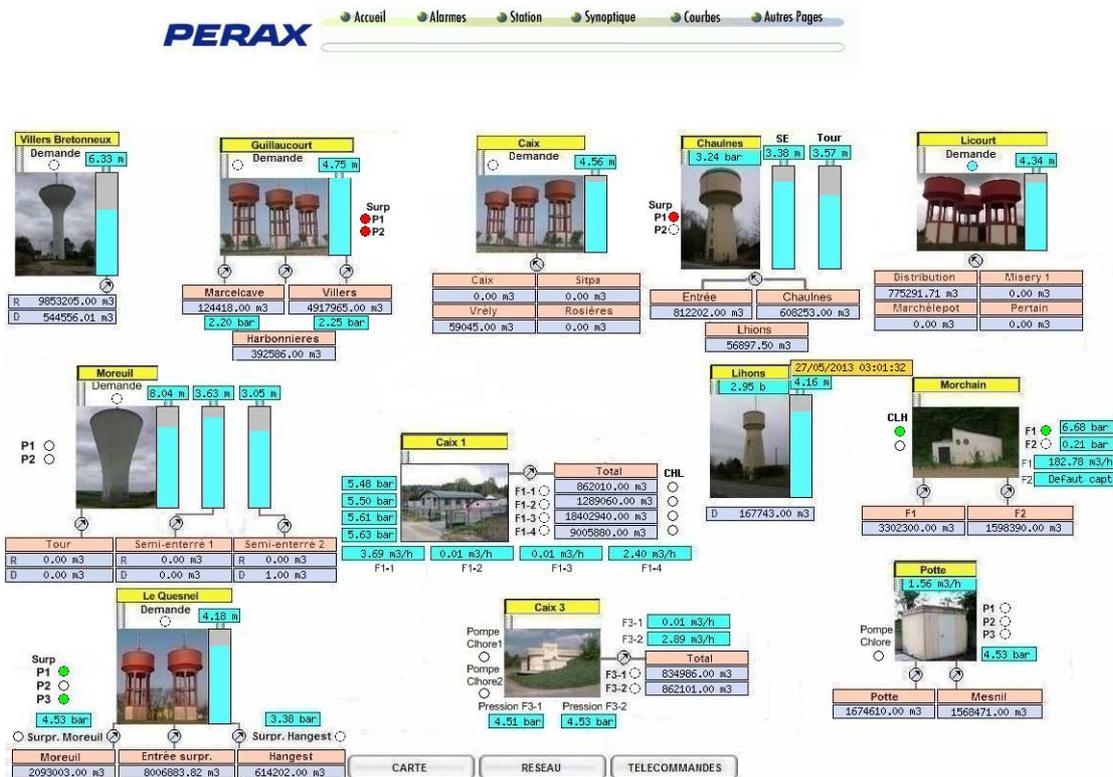
## Télesurveillance

Le système de télesurveillance permet à distance :

- la surveillance des niveaux des réservoirs et des niveaux de nappe
- la surveillance des stations de pompages : Pression, Débit, Alimentation électrique, etc.
- les transmissions des défauts et alarmes aux personnes d'astreinte (fontainiers du Syndicat et Fermier).

Le système fonctionne à partir de liaisons radio et lignes téléphonique. Cette télégestion est centralisée dans les bureaux de Rosières.

## Ecran de télégestion



## Compteurs de sectorisation

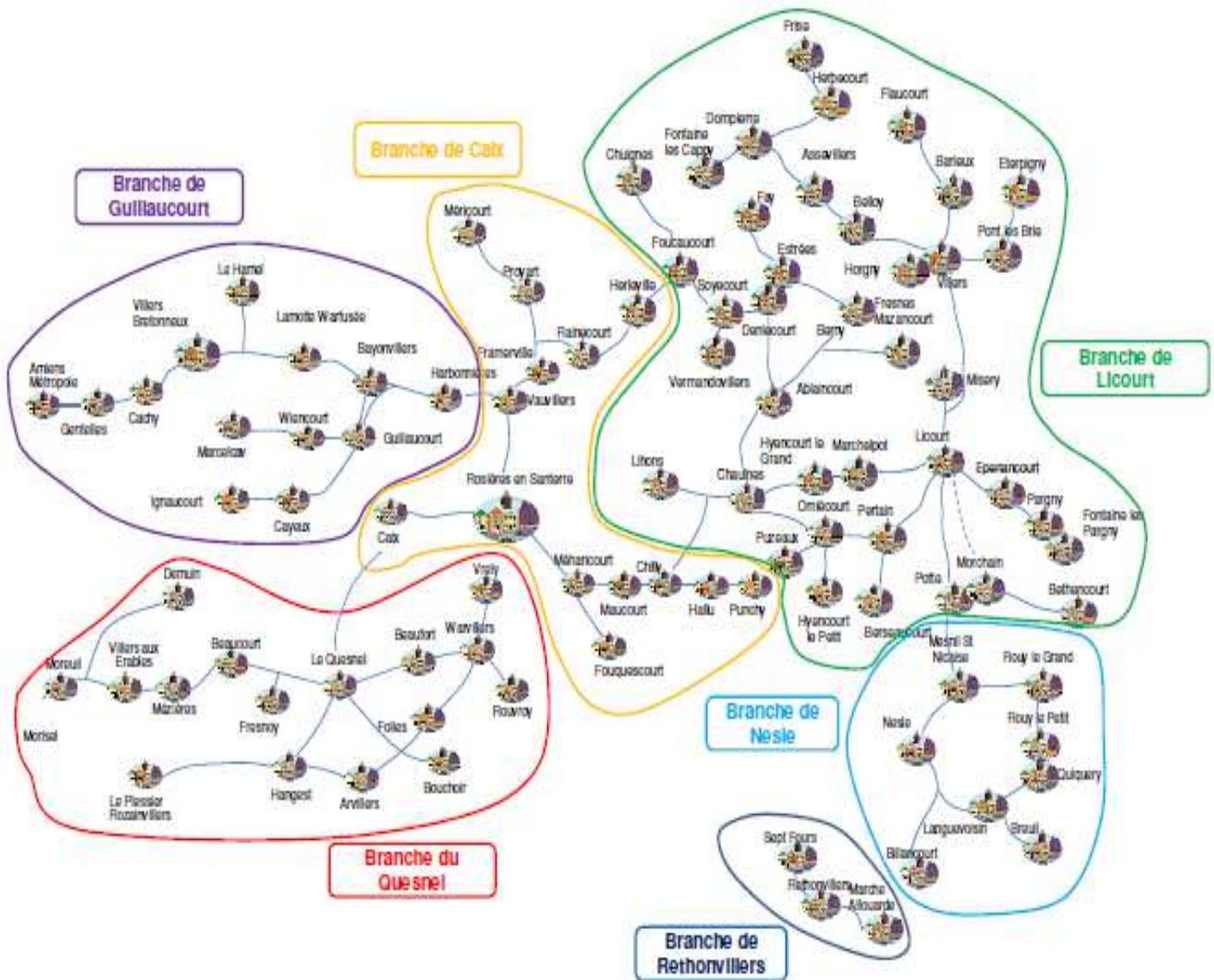
Des compteurs ont été installés et équipés de postes locaux permettant l'envoi quotidien des relevés. Ces données sont centralisées sur un logiciel spécifique et l'analyse des résultats permet de déterminer la localisation précise des fuites sur le réseau.

La pose de compteurs supplémentaires continue sur les entrées et sorties de réservoirs de production ainsi que sur certains secteurs où les données sont encore insuffisantes pour localiser précisément et rapidement les fuites dès leur apparition.

# Les réseaux

Les réseaux de distribution du SIEP du Santerre sont référencés par rapport aux réservoirs de tête ou station de pompage qui les alimentent sauf pour la branches de Rethovillers (car le forage de Rethovillers a été fermé).

## Synoptique du réseau



## Unités de distribution

UDI de Guillaucourt : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Equipée

UDI de Le Quesnel : Arvillers, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Folies, Fresnoy-en-Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrély, Warvillers

UDI de Caix : Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Meharicourt, Mericourt-sur-Somme, Proyart, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers

UDI de Nesle : Billancourt, Breuil, Languevoisin-Quiquery, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Rouy le Grand, Rouy le Petit, Potte, Marche-Allouarde.

UDI de Licourt : Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Berny en Santerre, Bethencourt sur Somme, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epenancourt, Estrées-Denicourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaine-les-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Herbecourt, Hyencourt le Grand, Licourt, Lihons, Marchelepote, Misery, Morchain, Omiecourt, Pargny, Pertain, Potte, Puzeaux, Soyecourt, Vermandovillers

## Caractéristiques du réseau et performances :

### Caractéristiques

Le réseau représente environ **659,4 km** de canalisations de 40 à 300 mm de diamètre

### Récapitulatif du linéaire du réseau par nature :

Nature	Linéaire en km
Fonte Ductile	243,9
Fonte Grise	350,1
Fonte	27
PVC	18,1
PEHD	13,7
PE	3
Inconnu	2,2
Centriflex	1,2
Acier	0,1
Plomb	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>659,4</b>

## Caractéristiques des réseaux par branche

### Branche de Caix

	2012
Longueur totale du réseau (km)	110
Longueur d'adduction (ml)	6 280
Longueur de distribution (km)	103,72
Nombre d'appareils publics	97
<i>dont poteaux d'incendie</i>	53
<i>dont bouches incendie</i>	35
<i>dont réserves incendie</i>	9

### Branche de Guillaucourt

	2012
Longueur totale du réseau (km)	124
Longueur d'adduction (ml)	2 942
Longueur de distribution (km)	121,06
Nombre d'appareils publics	128
<i>dont poteaux d'incendie</i>	102
<i>dont bouches incendie</i>	21
<i>dont réserves incendie</i>	5

### Branche de Le Quesnel

	2012
Longueur totale du réseau (km)	137
Longueur d'adduction (ml)	3 353
Longueur de distribution (km)	133,65
Nombre d'appareils publics	133
<i>dont poteaux d'incendie</i>	105
<i>dont bouches incendie</i>	23
<i>dont réserves incendie</i>	5

### Branche de Licourt

	2012
Longueur totale du réseau (km)	229
Longueur d'adduction (ml)	3 850
Longueur de distribution (km)	225,15
Nombre d'appareils publics	159
<i>dont poteaux d'incendie</i>	108
<i>dont bouches incendie</i>	30
<i>dont réserves incendie</i>	21

### Branche de Nesle

	2012
Longueur totale du réseau (km)	52
Longueur d'adduction (ml)	893
Longueur de distribution (km)	51,11
Nombre d'appareils publics	75
<i>dont poteaux d'incendie</i>	58
<i>dont bouches incendie</i>	15
<i>dont réserves incendie</i>	2

## Branche de Rethonvillers

	2012
Longueur totale du réseau (km)	7
Longueur d'adduction (ml)	0
Longueur de distribution (km)	7
Nombre d'appareils publics	
<i>dont poteaux d'incendie</i>	9
<i>dont bouches incendie</i>	0
<i>dont réserves incendie</i>	0

## Récapitulatif général

	2011	2012	Evolution (%)
Longueur totale du réseau (km)	654	659	+0,01%
Appareils Publics	591	611	+0,03%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	448	443	-0,01%
<i>dont bouches incendie</i>	127	126	-0,01%
<i>dont réserves incendie</i>	16	42	+1,63%

## Les compteurs de distribution

Afin de déterminer et facturer les volumes distribués aux abonnés, des compteurs sont installés.

En 2012, il y a **19 185 compteurs** sur le territoire du SIEP du Santerre. 1 382 d'entre eux ont été renouvelés.

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

La note 20 est atteinte en ayant un plan couvrant au moins 95% du réseau mis à jour au moins une fois par an. Si ces 20 premiers points sont obtenus, d'autres points sont attribués en fonction des informations reportées sur les plans ou des procédures de suivi mises en place. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 : pas de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé

10 : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte

+ 10 : mise à jour du plan au moins annuelle

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

- + 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau)
- + 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations
- + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes, ventouses, compteurs...) et des servitudes
- + 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral
- + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)
- + 10 : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements
- + 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé et estimatif sur 3 ans)
- + 10 : mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations

### **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable**

---

C'est le rapport entre le linéaire renouvelé annuellement (moyenne sur les 5 dernières années) et le linéaire total au 31 / 12 / 2012.

<b>Années</b>	<b>Linéaire neuf et renouvelé en mètres</b>
2012	7 766
2011	6 284
2010	5 467
2009	5 020
2008	5 553
<b>Moyenne</b>	<b>6 018</b>
<b>INDICE =</b>	<b>0,91</b>

# Interconnexions des réseaux

## Interconnexions

### Entre les anciens syndicats de Caix et de Béthencourt

Les secteurs est et ouest sont interconnectés sur 2 sites :

- une canalisation de 250 mm de diamètre entre les réservoirs de Chaulnes et le réseau existant à la sortie de Chilly vers Hallu. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit de l'ordre de 100 m<sup>3</sup>/h.
- une canalisation de 200 mm de diamètre entre Foucaucourt et Framerville Rainecourt via Herleville. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit (estimée) de l'ordre de 50 m<sup>3</sup>/h.

### Avec le SIAEP de Guerbigny

Liaison entre les réservoirs du Quesnel et le réservoir de Le Quesnoy.

Conduite de 250 mm de diamètre	Guerbigny vers Santerre	Santerre vers Guerbigny
Débits moyens	35 m <sup>3</sup> /h	100 m <sup>3</sup> /h
Débits max	120 m <sup>3</sup> /h	120 m <sup>3</sup> /h

### Liaison Rethonvillers – Billancourt

Les travaux d'interconnexion entre Rethonvillers et Billancourt ont été réalisés en 2009 afin de fermer le captage de Rethonvillers qui contenait de l'oxadixyl (produit phytosanitaire utilisé pour lutter contre le mildiou).

## Connexions à « sens unique »

### Commune de Démuin

Le syndicat alimente la commune de Démuin avec un minimum de 6 000 m<sup>3</sup> par an. La commune est alimentée par les réservoirs de Le Quesnel.

**Le volume consommé par Démuin pour l'année 2012 est de 6 947 m<sup>3</sup>.**

La connexion se fait par entre la commune de Moreuil (carrefour des DR23/RD28) et le réservoir de Démuin (le long de la RD 23) avec une canalisation d'un diamètre de 150 mm.

Il n'y a pas de possibilité de se faire alimenter par Démuin.

### Amiens Métropole

Le Syndicat alimente la commune de Boves (canalisation de diamètre 150mm) et pour partie la ZAC de la Croix de fer (canalisation de 300mm). La connexion se fait au niveau du réservoir situé sur la commune de Gentelles avec un débit max de 45 m<sup>3</sup>/h.

**Le volume consommé par Amiens MÉTROPOLE pour l'année 2012 est de 3 417 m<sup>3</sup>.**

Il n'existe pas de possibilité de se faire alimenter par Amiens Métropole dans la configuration actuelle.

### **SIAEP de Pierrepont Sur Avre**

Afin de permettre aux communes adhérentes aux SIAEP de Pierrepont sur Avre de poursuivre leur développement, le SIEP du Santerre fournit au SIAEP de Pierrepont 100 m<sup>3</sup>/jour grâce à une interconnexion réalisée à cet effet.

Le SIEP du Santerre peut, en cas de crise, fournir la totalité des besoins en eau du SIAEP ce qui correspond à environ 600 m<sup>3</sup>/j.

**Le volume consommé par le SIAEP de Pierrepont sur Avre pour l'année 2012 est de 19 294 m<sup>3</sup>.**

# La Distribution

Le SIEP du Santerre regroupe 83 communes (liste des communes jointe en annexe).

## Abonnés du SIEP du Santerre

La population municipale recensée au 1<sup>er</sup> janvier 2013 est de **40 274 habitants** (Données INSEE).

## Abonnés domestiques

Le nombre d'abonnés au 31 décembre 2012 s'élève à **18 456 abonnés** soit une augmentation de 1,32 % par rapport à 2011.

	2009	2010	2011	2012
Nombre de branchements actifs eau potable	17 943	18 036	18 213	18 456

## Industriels

**S.I.T.P.A à Rosières-en-Santerre** : la S.I.T.P.A (Société Industrielle de Transformation de Produits Alimentaires) a une convention de vente d'eau avec le SIEP.

La consommation de la S.I.T.P.A pour l'année 2012 est de **677 090 m<sup>3</sup>**.

## Bornes MONECA

CONSOMMATION DES BORNES MONECA	
BORNE	Consommation 2012 (m <sup>3</sup> )
Villers-Bretonneux	232
Rosières en Santerre	197
Hangest en Santerre	77
Estrées Deniecourt	248
Hesle	1 115
Chaulnes	405
Proyart	745
Licourt	194
Moreuil	166
Mézières en Santerre	39
Barleux	999
Lamotte Warfusée	162
Rouvroy en Santerre	10
Dompierre Becquincourt	18
<b>Total</b>	<b>4 607</b>

## Collectivités

Par le biais des interconnexions, le SIEP du Santerre alimente 4 collectivités :

- ↪ Amiens Métropole
- ↪ SIAEP du Guerbigny (échange d'eau)
- ↪ Démuin
- ↪ SIAEP de Pierrepont sur Avre

## Facturation

### Volumes d'eau facturés par catégorie d'utilisateurs

ANNEES	Abonnés Domestiques	SITPA	Amiens Métropole	Démuin	SIAEP de Pierrepont sur Avre	Bornes MONECA	Volume de service	TOTAL Consommations (m <sup>3</sup> )
2012	2 388 366	677 090	3 417	6 947	19 294	4 607	70 686	<b>3 160 407</b>
2011	2 349 436	717 960	42 720	5 025	4 091	5 576	69 786	<b>3 194 594</b>
2010	2 165 582	683 370	141 404	36 461			57 700	<b>3 084 517</b>
2009	2 159 314	796 989	191 381	8 662			44 000	<b>3 156 346</b>
2008	2 182 863	901 470	273 593	13 147				<b>3 371 073</b>

### dont Tarif fuite :

Consommations fuite					
du 25-04-2012 au 02-05-2013	Nombre de m <sup>3</sup>	Tarifs unitaires		Recette Collectivité	Recette fermière
		Collectivité	Fermier		
	513,33	0,0525 €	0,0244 €	26,95 €	12,51 €
	1054,17	0,0552 €	0,0249 €	58,19 €	26,43 €
	392,08	0,0568 €	0,0251 €	22,27 €	27,69 €
	32009,57	0,0585 €	0,0256 €	1 872,56 €	800,40 €
<b>TOTAL consommations fuite</b>	<b>33 969</b>			<b>1 979,97 €</b>	<b>867,03 €</b>

Pour mémoire :

Consommations fuite					
du 27-04-2011 au 24-04-2012	Nombre de m <sup>3</sup>	Tarifs unitaires		Recette Collectivité	Recette fermière
		Collectivité	Fermier		
	47,01	0,0502 €	0,0232 €	2,36 €	1,09 €
	1108,57	0,0525 €	0,0244 €	58,20 €	27,01 €
	878,26	0,0552 €	0,0249 €	48,48 €	1 201,76 €
	48273,06	0,0568 €	0,0251 €	2 741,91 €	22,02 €
	120,00	0,0585 €	0,0256 €	7,02 €	3,07 €
<b>TOTAL consommations fuite</b>	<b>50 427</b>			<b>2 857,97 €</b>	<b>1 254,95 €</b>

**Gros consommateurs (> 10 000 m<sup>3</sup>) :**

**Consommations incluses dans les consommations domestiques**

NOM	COMMUNE	CONSO 2010	CONSO 2011	CONSO 2012
	CHAULNES	98462	97994	97986
	HARBONNIERES	56761	50056	93076
	ESTREES DENIECOURT	34182	41919	46974
	MESNIL SAINT NICAISE	21519	29487	26653
	ASSEVILLERS		0	21645
	MOREUIL	20892	20997	20157
	BELLOY EN SANTERRE		0	19710
	ABLAINCOURT-PRESSOIR	511	1088	18930
	NESLE		0	15596
	MOREUIL	21478	20039	14819
	MOREUIL	12785	15007	13778
	MESNIL SAINT NICAISE	8696	3953	13418
	MOREUIL	7248	3519	10391

**Gros consommateurs (Entre 2 500 m<sup>3</sup> et 10 000 m<sup>3</sup>) :**

**Consommations incluses dans les consommations domestiques**

NOM	COMMUNE	CONSO 2010	CONSO 2011	CONSO 2012
	MOREUIL	6587	6339	8742
	HARBONNIERES	4804	7424	8708
	GENTELLES	901	901	7644
	HARBONNIERES	7823	7742	6519
	CHAULNES	3977	13080	6324
	ROSIERES EN SANTERRE	6490	6447	6103
	RETHONVILLERS	4753	6598	6094
	NESLE	7347	10343	5611
	NESLE	10	26	5158
	MOREUIL	5487	4477	4812
	PERTAIN	5085	4442	4662

<b>NOM</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>CONSO 2010</b>	<b>CONSO 2011</b>	<b>CONSO 2012</b>
	ROUY LE PETIT	7258	7244	4567
	CHAULNES	2041	7750	4456
	VILLERS- BRETONNEUX	3757	2624	4418
	MOREUIL	0	2200	4259
	DOMPIERRE BECQUINCOURT	74	79	4039
	FAY	872	1172	4029
	NESLE	4591	4061	3839
	VILLERS- BRETONNEUX	0	2289	3788
	CHAULNES	1501	1129	3606
	LE HAMEL	4797	4311	3526
	PROYART	3346	3418	3342
	NESLE	993	1795	3257
	HARBONNIERES	3775	3317	3150
	VILLERS- BRETONNEUX	3366	2998	3000
	VILLERS AUX ERABLES	26	38	2959
	CACHY	239	191	2944
	BILLANCOURT	2388	2740	2933
	BAYONVILLERS	3490	3284	2917
	HARBONNIERES	1151	1040	2908
	FOUCAUCOURT EN SANTERRE	2392	2494	2832
	MOREUIL	179	1316	2763
	HARBONNIERES	2406	2437	2679
	CHAULNES	362	834	2585

## Volumes et ratios

### Rendement

Définition du rendement selon l' ONEMA (office nationale de l'eau et des milieux aquatiques) :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté (ou vendu en gros)}}{\text{Volume produit} + \text{volume importé (ou acheté en gros)}} \times 100$$

**Volume consommé autorisé** = volume comptabilisé + Volume de service + volume consommateurs sans comptage.

**Volume produit** : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée.

**Volume importé (ou acheté en gros)**: Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

**Volume exporté (ou vendu en gros)** : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

**Volume comptabilisé** : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros.

**Volume de service du réseau** : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites, l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

**Volume consommateurs sans comptage** : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie), l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie, l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

ANNÉES	Pompage (m <sup>3</sup> )	Total Consommations (m <sup>3</sup> )	Rendement
2012	3 902 030	3 170 407	81,25 %
2011	3 921 296	3 194 594	81,37 %
2010	4 152 369	3 084 517	74,3 %
2009	4 271 290	3 156 346	74 %
2008	4 220 260	3 371 073	80 %
2007	4 290 558	3 397 212	79 %

## Indice de Perte Linéaire (IPL)

L'Indice de Perte Linéaire est exprimé en m<sup>3</sup>/km/j et calculé de la façon suivante :

$$\text{IPL} = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times \text{nombre de jours}}$$

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Branche	Caix	Guillaucourt	Quesnel	Licourt	Nesle	Rethonvillers	GLOBAL
<b>Volume perdu</b> (en m <sup>3</sup> )	54 186	318 491	203 036	95 024	61 430	1 070	733 237
<b>Linéaire de réseau</b> (en Km)	110	124	137	229	52	7	659
<b>IPL</b> (m <sup>3</sup> / Km / jour)	1,3	7	4,1	1,1	3,2	0,4	<b>3,05</b>

La Nantaise des Eaux Services, en concertation avec le Syndicat, a défini les unités de distribution ou « branches », qui correspondent à une même origine de l'eau (réservoirs de tête ou station).

Rappel des valeurs admises :  
Entre 1 et 3 m<sup>3</sup>/km/jour en réseau rural  
Entre 3 et 7 m<sup>3</sup>/km/jour en réseau intermédiaire  
Entre 7 et 12 m<sup>3</sup>/km/jour en réseau urbain

## Ratios concernant les abonnés

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28 abonnés/km au 31/12/2012.

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,18 habitants/abonné au 31/12/2012.

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 129 m<sup>3</sup> /abonné au 31/12/2012.

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
		<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	39 933	40 274
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	1,77	1,82
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24 h	24 h

<b>Indicateurs de performance</b>			
		<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2012</b>
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	80
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,37 %	81,25 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,3 m <sup>3</sup> /km/j	3,3 m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	2,66 m <sup>3</sup> /km/j	3 m <sup>3</sup> /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,86	0,91
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	100 %	100 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	FSL : 3694 €	0,00005 €/m3

# Travaux réalisés par le SIEP du Santerre

## Travaux sur les ouvrages

### Remplacement du transformateur électrique de la station de pompage de Caix 1

La station de pompage de Caix 1 est alimentée en électricité par le réseau de distribution 20.000 V exploité par la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

Le SIEP du Santerre a fait procéder au renouvellement du tableau HTA qui n'était plus aux normes, l'entretien et le renouvellement du poste de transformation électrique étant à sa charge.

### Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société MORET implantée à Chaulnes

Montant HT du marché : 67 525 € HT soit 80 759,90 € TTC

### *Avant travaux*



*Pendant les travaux*



Le groupe électrogène

*Après travaux*



## Réhabilitation de la station de pompage de Potte

Sur ce site, il existe 2 forages réalisés en 1988 et mis en service en février 1989. Ces forages sont déclarés d'utilité publique par un arrêté préfectoral du 21 juin 1995. Afin de créer un accès sécurisé aux têtes de puits et de garantir la préservation de la qualité de l'eau d'éventuelles infiltrations ou inondations, il a été décidé de procéder à une réhabilitation des ouvrages et du système de chloration.

### Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée :

Montant total HT du marché : 71 240 HT soit 85 203,04 € TTC

Montant de la subvention de l'Agence de l'Eau : 33 985 € HT

Coût de revient des travaux (€ HT) : 37 255 € HT

### Réalisation des travaux

#### *Avant travaux*





*Après les travaux*



## Remplacement de la pompe immergée du forage F3-2 à Caix 3 par une pompe verticale à ligne d'arbre

### Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société : PEME

Montant HT du marché : 69 950 € HT soit 83 660,20 € TTC

### Contexte

Depuis quelques années, les pannes se sont succédées sur les groupes électropompe installés sur les forages F 3-1 et F.3-2. Il a donc été décidé de changer de type de pompe afin de fiabiliser la production d'eau sur ces forages. Après la pose de la pompe sur le forage F 3-1, une pompe verticale à ligne d'arbre à débit variable a été posée au F 3-2

Il a fallu procéder à des modifications :

- du génie civil pour que la dalle béton puisse supporter le poids et les vibrations de la nouvelle pompe, pour créer une porte d'accès au local technique et agrandir la trappe d'accès à la pompe par le dessus en cas de nécessité,
- de l'installation électrique,
- de l'hydraulique pour raccorder la nouvelle pompe aux canalisations existantes

Le système de chloration a été changé afin d'injecter le chlore dans la canalisation de refoulement au lieu d'une injection à la crépine de la pompe.

### *Avant les travaux :*



*Démontage de la pompe :*



*Après travaux*



## Travaux sur les réseaux

### Réhabilitation de réseaux et branchements sur la commune de Moreuil : rue Veuve Thibeaupville et rue de Créquy

#### Contexte

Il s'agit de travaux de renforcement de réseau d'eau potable et de réfection des branchements dans la commune de MOREUIL.

#### Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société : SADE

**Montant total HT du marché : 405 417,50 € HT soit 484 879,32 € TTC**

Des participations financières ont été apportées :

- 16 740 € HT au titre de la DGE 2010
- 23 877 € HT au titre de la DETR 2011.

**Coût de revient estimé pour le SIEP du Santerre : 364 800 € HT**

#### Travaux

Les travaux ont consistés en la pose de canalisations en fonte ductile et la réhabilitation des branchements existants.





## Réhabilitation de réseaux et branchements sur la commune de PERTAIN

### Contexte

Réhabilitation de réseaux et branchements sur la commune de PERTAIN réalisés en coordination avec les travaux d'assainissement afin de limiter les nuisances pour les riverains.

### Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société : NES RESEAUX

**Montant total HT du marché : 231 982,75 € HT soit 277 451,37 € TTC**

Une participation financière a été apportée par l'État : 26775 € au titre de la DETR 2011 et 11 021 € HT au titre de la DGE 2010 soit un total de 37 796 € HT.

**Coût de revient estimé pour le SIEP du Santerre : 194 187 € HT** or travaux de raccordement réalisés et facturés par le délégataire de service public

### Travaux

Les travaux ont consistés en la pose de canalisations d'eau potable en fonte ductile de diamètre 100 et 150 mm et la reprise des branchements sur :

- La rue de Bersaucourt
- La rue des Limaçons
- La rue de Nesle
- La rue d'en Bas
- La rue d'en Haut



### Extension et renouvellement de réseaux et de branchements

Communes	VOIES - LOCALISATION	Nature des travaux	Longueur de Réseau en m	Nb de branchements	Nb de Branchements Plomb
CHAULNES	Rue de Nesle	Réfection des branchements plomb	60	15	13
CHAULNES	Rue du bosquet	Réfection des branchements plomb	50	2	3
HYENCOURT LE GRAND	Toute la commune	Réfection des branchements plomb			5
LANGUEVOISIN QUIQUERY	Rue de l'Ingon	Réfection des branchements plomb			8
NESLE	Prolongement du faubourg St Léonard	Réfection des branchements plomb			4
MARCHE ALLOUARDE	Toute la commune	Réfection des branchements plomb			7
FRESNOY EN CHAUSSEE	Rue Basse	Réfection des branchements plomb			14
ROSIERES EN SANTERRE	Rue du 41 <sup>ème</sup> RI	Réfection du réseau et des branchements plomb	340	17	13

## Travaux liés à l'amélioration de la gestion des réseaux et la limitation des pertes d'eau

### Compteurs de sectorisation

#### Coût des travaux

**Le montant des travaux réalisés s'élève à : 142 517,62 € HT**

L'Agence de l'Eau a apporté une participation financière à hauteur de : 65 931 € HT

Le Conseil Général a apporté une participation financière à hauteur de : 13 186 € HT

**Coût de revient estimé pour le SIEP du Santerre : 63 400,62 € HT**

#### Contexte

Afin de pouvoir modéliser le fonctionnement des réseaux de distribution d'eau potable, des compteurs de sectorisation ont été installés sur l'ensemble du territoire du SIEP du Santerre.

De plus, le Syndicat a décidé de relier ces compteurs à un système de télégestion qui est mis à disposition du fermier. Les débits sont donc suivis à distance et quotidiennement.

Les travaux de pose et d'installation des comptages ont été réalisés par la Nantaise des Eaux Services, qui a l'exclusivité de l'intervention sur le réseau en service.

L'installation de la télégestion et le paramétrage ont été assurés par l'entreprise attributaire de ce marché et par les agents du SIEP du Santerre formés à cet effet.

### Sécurisation des sites

#### Contexte

Le SIEP a décidé de sécuriser tous ses sites, au travers d'un dispositif de badges électroniques, de serrures magnétiques et de détecteurs de présence, doublés d'un report télégré de l'information, qui assure :

- d'une part l'information de Syndicat en cas de forçage d'une ouverture ou d'oubli de fermeture d'un site.
- d'autre part la traçabilité des allers et venues sur les sites, y compris des intervenants extérieurs.

Les travaux sont réalisés par le Fermier, NDES, avec lequel le système a été élaboré. Dans l'ordre, ont d'abord été équipées les stations de pompage puis les réservoirs de tête puis les réservoirs de distribution. 17 sites sont concernés, les dispositifs étant adaptés à l'importance relative des sites.

#### Coût des travaux

**Le montant des travaux s'élève à : 64 674,13 € HT**

La Nantaise des Eaux dans le cadre du contrat d'affermage s'est engagée à contribuer à hauteur de 50% du cout total de l'opération soit **32 337,06 € HT**

**Coût de revient pour le SIEP du Santerre : 32 337,06 € HT**

# Interventions effectuées par le délégataire

## Liste des Interventions

	2011	2012
Nombre de renouvellements de compteurs effectués par an :	386	1 342
Nombre de branchements en plomb renouvelés par an :	41	54
Nombre de branchements réalisés par NDES par an :	58	73
Nombre de réparations de fuites par an :	339	371

## Opérations d'entretien :

OPÉRATIONS D'ENTRETIEN	
Date	Nature de l'intervention
Avril à novembre 2012	Entretien des espaces verts (12 tontes au cours de l'année 2012)
Hebdomadairement, les mercredis	Analyses de chlores et purges sur les différentes branches du réseau pour assurer le transit de l'eau et sa potabilité

## Opérations de renouvellement

OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT	
Date	Nature de l'intervention
06/01/12	Compteur distribution tour de Moreuil DII 150
03/02/12	Vannes de vidange de cuve intérieure Tour Moreuil
23/01/12	Compteur de Chuignes DII 80
15/03/12	Vanne de vidange cuve extérieure Villers Bretonneux
21/05/12	Compteur de distribution réservoir de Morisel
18/09/12	Echelle cuve réservoir de Chuignes
20/09/12	Vanne de vidange cuve intérieure Villers Bretonneux
27/11/12	Robinet flotteur réservoir de Méricourt
17/12/12	Vanne de vidange cuve extérieure tour de Moreuil

## Autres interventions :

AUTRES INTERVENTIONS	
Date	Nature de l'intervention
23/01/2012	Autres accessoires AEP, borne Moneca Rosieres
05/03/2012	Maintenance ventouse Morchain
21/06/2012	Entretien borne moneca Santerre
13/07/2012	Réparation, borne Moneca Villers
05/11/2012	Réparation purge Arvillers
19/11/2012	Mise à niveau BAC Proyart
14/12/2012	Réparation purge réseau Vermandovilliers

## Recherche de fuites

La recherche de fuite est assurée par la Nantaise des Eaux dans le cadre du contrat d'affermage.

Au cours de l'année 2012, 311 km de recherche de fuites par prélocalisation et 193 km par corrélation acoustique ont été effectuées.

## Bilan des Recherches de fuites

Au cours de l'année 2012, 311 km de recherche de fuite par prélocalisation et 193 km par corrélation acoustique ont été réalisés.

Type d'intervention	Branche Guillaucourt	Branche Le Quesnel	Branche Caix	Branche Licourt	Branche Nesle	Branche Rethonvillers	Total
Prélocalisation (km)	112,8	66,5	41,4	50,0	34,4	6,1	311,2
Corrélation acoustique (km)	94,0	37,0	20,7	16,7	23,7	1,0	193,1

De nombreuses recherches ponctuelles par corrélation acoustique ont également eu lieu au cours de l'année 2012, afin de déterminer ou non la présence de fuite sur réseau ou branchement.

## Réparations de fuites

### Fuites sur branchements

Au cours de l'année 2012, 302 interventions de réparation de fuites sur des canalisations de branchement ou sur de la robinetterie avant compteur ont été effectuées en urgence ou suite à une opération de recherche de fuite.

Type d'intervention	Total
Fuites avant compteur	250
Fuites sur branchement	52

Fuite avant compteur : robinet avant compteur, joint...

Fuite sur branchement : fissures, trous, PE déboité...

### Fuites sur réseaux

Au cours de l'année 2012, 67 interventions de réparation de fuites sur des canalisations ont été effectuées en urgence ou suite à une opération de recherche de fuite.

Elles sont réparties de la manière suivante :

Type d'intervention	Nombre
Casse/Fuite réseau	65
Organes de réseau	2

Commune	Adresse
Arvillers	9 rue Louis Thibault
Belloy en Santerre	21 rue de Catalogne
Chaulnes	12 rue du Parc
Chaulnes	11 rue Odon Dumont
Chuignes	5 grande rue
Chuignes	14 rue de Chuignolles
Dompierre Becquincourt	16 rue Neuve
Foucaucourt	24 chaussée brunehaut
Guillaucourt	12 rue de la Gare
Guillaucourt	4 place publique
Guillaucourt	6 grande rue
Harbonnières	28 rue Raoul Defruit (Desjardin)
Harbonnières	26 rue Raoul Defruit
Le Hamel	Ecole rue de Villers Bretonneux
Licourt	21 rue de Nesle
Marcelcave	12 rue de l'Abbaye
Marcelcave	36 rue Foiraine
Marcelcave	1 rue du Château
Marcelcave	48 bis rue Foiraine
Misery	5 rue de Mazancourt
Moreuil	3 rue Louis Legrand
Moreuil	20 rue Gaillard
Moreuil	80 rue Gaillard
Moreuil	91 rue Gaillard
Moreuil	5 rue Albert 1er
Proyart	11 rue de l'Eglise
Quesnel	18 rue d'Hangest
Rethonvillers	2 Grande rue (angle rue chasse midi)
Rethonvillers	12 grande rue
Rethonvillers	14 grande rue
Rosières en Santerre	10 rue Jules Dubois
Rosières en Santerre	34 rue Anatole France
Rosières en Santerre	14 rue Jules Dubois
Rosières en Santerre	8 rue Jules Dubois
Rosières en Santerre	4 rue Camille Leguiller
Rouvroy	33 rue Monsieur
Rouy le Petit	12 rue Principale
Villers Bretonneux	40 rte d'Amiens
Villers Bretonneux	4 rue de Navarin

Commune	Adresse
Vrely	Ancienne Ecole rue de l'Abbaye
Vrely	3 rue de Warvillers

# INDICATEURS FINANCIERS

# Le prix de l'eau et sa décomposition

## Composition de la facture d'eau

### La partie fixe :

#### Part syndicale eau potable :

Le Comité Syndical fixe chaque année le montant de la part syndicale qui comprend aussi une partie fixe facturée par abonné en fonction du diamètre du branchement et une part variable qui est fonction des volumes consommés.

PART SYNDICALE		
ABONNEMENTS ANNUELS		
	Année 2012	Année 2013
compteurs ø 12 à 25 mm	14,99 €	18 €
compteurs ø 30 et 40 mm	60 €	69 €
compteurs ø 50 mm et plus	300 €	380 €

#### Part fermière eau potable :

Il s'agit de la partie nette de recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il rend (acheminement de l'eau potable jusqu'aux lieux de consommation, facturation et recouvrement). Cette part comprend une part fixe facturée par abonné en fonction du diamètre du branchement et une part variable qui est fonction des volumes consommés. Cette part est actualisée chaque année en fonction d'une formule d'actualisation fixée par le contrat d'affermage.

PART FERMIÈRE		
ABONNEMENTS ANNUELS		
	Année 2012	Année 2013
compteurs ø 12 à 25 mm	20,816 €	21,774 €
compteurs ø 30 et 40 mm	78,06 €	81,654 €
compteurs ø 50 mm et plus	291,426 €	304,841 €

### La part consommation :

Prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m<sup>3</sup> de l'utilisateur qui permet de couvrir les frais de fonctionnement et d'investissement, liés à l'exécution du service.

PART SYNDICALE			
		Année 2012	Année 2013
de	à	Tarif en €/m <sup>3</sup>	
0	250 m <sup>3</sup>	0,6554	0,6751
251	5 000 m <sup>3</sup>	0,6425	
5 001	25 000 m <sup>3</sup>	0,6486	
25 001	100 000 m <sup>3</sup>	0,6353	
100 001	250 000 m <sup>3</sup>	0,6040	
Bornes Moneca		0,56	0,58

PART FERMIÈRE			
de	à	Tarif en €/m <sup>3</sup>	
		Année 2012	Année 2013
0	250 m <sup>3</sup>	0,2645	0.2708
251	5 000 m <sup>3</sup>	0,2380	0.2437
5 001	25 000 m <sup>3</sup>	0,2116	0.2166
25 001	100 000 m <sup>3</sup>	0,1587	0.1895
100 001	250 000 m <sup>3</sup>	0,1653	0.1625
Bornes Moneca		0.1653	0.1692

### Redevances de l'Agence de l'Eau :

L'Agence de l'Eau est un établissement public. Sa mission est de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elle aide financièrement les collectivités locales à s'équiper. Elle perçoit auprès des abonnés :

Redevances Agence de l'Eau en €/m <sup>3</sup>		
	2012	2013
Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau	0.088	0,088
Redevance Pour Pollution de L'Eau d'origine domestique	0.35	0,362

#### Redevance pour « prélèvement sur la ressource en eau » :

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est calculée en fonction de la zone où est effectué le prélèvement mais aussi en fonction de l'usage auquel est destinée l'eau prélevée. Le montant de cette redevance est facturé au Syndicat d'eau qui répercute son montant sur les volumes facturés aux abonnés.

#### Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique :

Elle est perçue sur les volumes d'eau facturés aux abonnés pour les usages domestiques et assimilés (activités impliquant des pollutions de l'eau résultant principalement de la satisfaction des besoins pour l'alimentation humaine, le lavage, les soins d'hygiène, le nettoyage et le confort des locaux desservis).

Les volumes prélevés sur les autres sources que le réseau de distribution sont aussi soumis à cette redevance.

#### Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :

Elle concerne les personnes qui acquittent à la fois la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et la redevance d'assainissement. Elle est perçue via la facture d'eau par l'exploitant du service assurant la facturation de la redevance d'assainissement

#### Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable et d'assainissement bénéficient d'une TVA au taux réduit de 5.5 %.

#### Montant de la facture annuelle 2012 pour un abonné domestique ayant consommé 120 m<sup>3</sup>

210,32 € T.T.C.

<b>FACTURE POUR 120 m<sup>3</sup> (en €/m<sup>3</sup>)</b>		
	2012	2013
<b>Part Syndicale</b>		
Abonnement Annuel Compteur 12 à 25 mm	<b>14,99</b>	<b>18,00</b>
Consommation 120 m <sup>3</sup>	<b>78,65</b>	<b>81,01</b>
<b>Part Fermière</b>		
Abonnement Annuel Compteur 12 à 25 mm	<b>21,41</b>	<b>21,77</b>
Consommation 120 m <sup>3</sup>	<b>31,74</b>	<b>32,50</b>
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup> HT Hors redevances</b>		
	<b>1,22</b>	<b>1,28</b>
Facture Eau Potable HT Hors Redevances	<b>146,85</b>	<b>153,82</b>
Facture Eau Potable TTC Hors Redevances	<b>154,92</b>	<b>162,28</b>
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup> TTC hors redevances</b>		
	<b>1,29</b>	<b>1,35</b>
<b>Agence de l'Eau</b>		
Redevance Prélèvement	<b>10,56</b>	<b>10,56</b>
Redevance Pollution	<b>42,00</b>	<b>43,44</b>
Facture Eau Potable HT		
	199,35	207,28
Facture Eau Potable TTC		
	<b>210,32</b>	<b>218,69</b>
Prix moyen du m <sup>3</sup> TTC		
	<b>1,75</b>	<b>1,82</b>

# Le budget

## Recettes d'exploitation

### Recettes Syndicales sur les ventes d'eau

**TOTAL RECETTES DU SYNDICAT (toutes ventes d'eau) : 2 141 262,41 € HT**

SURTAXE Nantaise des Eaux Services	
06/02/2012	230 238,49
13/06/2012	978 009,06
02/08/2012	180 542,67
11/12/2012	585 294,30
<b>TOTAL</b>	<b>1 974 084,52</b>

SITPA (Montants reversés en 2012)		
Date Émission Titre	Consommation (m <sup>3</sup> )	Part Syndicale € HT
19/01/2012	60130	14013,2
15/02/2012	67970	16273,47
09/03/2012	66930	16051,38
10/04/2012	67090	16086,06
10/05/2012	63940	15412,57
15/06/2012	55670	13643,61
06/07/2012	64730	15580,83
11/09/2012	25140	7111,85
17/10/2012	55030	13723,66
17/10/2012	42070	10995,01
16/11/2012	61600	15264,53
11/12/2012	51590	13021,72
	<b>681 890 m<sup>3</sup></b>	<b>167 178 €</b>

### Recettes Fermières

	2009	2010	2011	2012
Recettes NDES	932 572,95 €	950 933,01	1 003 997,52	1 058 630,97
Autre produit	409 500,91 €	492 601,34	445 076	496 739,76

## Reversements Agence de l'Eau

	2011	2012
Lutte contre la pollution	596 701,11	730 164,50
Préservation des ressources	242 824,61	269 494,24
TOTAL	839 525,72	999 658,74

## Encours de la dette

Capital restant du au 1 <sup>er</sup> janvier 2012	3 377 724,12 €
Capital restant du au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	4 057 637,99 €
Nombre d'emprunts en 2012	13
Annuité de l'exercice 2012	423 575,95 €

## Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants.

	Opérations / chantiers	Montants en € HT
021	Renft et extens.réseau div. Com. Prog.2005	7379,46
032	Réhabilitation réservoir de Moreuil	601,34
035	Réfection des réservoirs de Caix et Licourt	111855,84
041	Renforcement réseau et réfection branchement programme 2009	43210,90
046	Compteurs de sectorisation 2010	70
048	Maillage Flaucourt Herbecourt	8091,69
049	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2010	135060,79
050	Branchements plombs 2010	85541,01
051	Rénovation surpresseur de Chaulnes	273,50
052	Rénovation Réservoirs Moreuil et Villers Bretonneux	70
054	Rebouchage station de pompage de Rethonvillers	33198
055	Réhabilitation du surpresseur de Le Quesnel	2284,70
056	Aménagement du terrain à Chaulnes	80660,69
057	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2011	847783,30
062	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2012	160409,49
<b>TOTAL en € HT</b>		<b>1 513 954,21</b>

# ANNEXES

- Délibérations syndicales sur le Prix de l'Eau 2012
- Compte administratif 2012
- Info-factures établies par l'ARS
- Liste des communes
- Intervenants

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2011

**SESSION du 07/12/2011**  
**Date de la convocation : 25/11/2011**

L'an deux mille ONZE, le sept décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle Saint Didier de CHAULNES sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents : Mmes et Mrs .RUBIN Liliane, PRUD'HOMME Jean-Michel, CADET Benoit, GENEAU DE LAMARLIERE Simon, FRANCOIS Gérard, HONNORE Pierre, PITAVY Jean-Pierre, GRIFFON Patrice, DENIS Nicolas, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, GORIN Nicolas, VAN DEN BOSSCHE Anne-Marie, HERON Daniel, SIMAR Micheline, LANCKRIET Yves, DARRAS Robert, REVAUX Philippe, COINTE Daniel, GILLON Nicole, DAMIS Hubert, GRAVET Jacques, MACHUELLE René, HANOCQ Michel, SCULFORT Jean-François, MOREAUX Jean, GONTARCZYCK Bruno, PICARD Alain, SMESMAN Robert, DELENCLOS Jean, BOURDON Jean-Marie, LE ROY André, DAMAY Jean-Michel, SCHERPEREEL Pierre, RIGAUT Bernard, PAUTRE Jean-Marie, LEFEVRE Philippe, ANJUBAULT Dominique, PARAIN Hervé, ROBIT Denis, BODART Sébastien, CAREEL Edgar, DAMAY Guy.

La séance étant ouverte :

### **OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU 2012**

**Le Président informe** l'Assemblée que le prix de vente de l'eau proposé pour 2012 se définit comme suit pour :

#### **LA PART SYNDICALE :**

##### Abonnement annuel au service :

Compteur diamètre 12 à 25 mm	=	14,99 € HT
30 et 40 mm	=	60,00 € HT
50 mm et plus	=	300,00 € HT

Par tranches de consommation :

De 0	à	250 m <sup>3</sup>	=	<b>0,6554</b> € HT/m <sup>3</sup>
251	à	5.000 m <sup>3</sup>	=	<b>0,6425</b> € HT/m <sup>3</sup>
5.001	à	25.000 m <sup>3</sup>	=	<b>0,6486</b> € HT/m <sup>3</sup>
25.001	à	100.000 m <sup>3</sup>	=	<b>0,6353</b> € HT/m <sup>3</sup>
100.001	à	250.000 m <sup>3</sup>	=	<b>0,6040</b> € HT/m <sup>3</sup>

Redevance Agence de l'Eau (prélèvement de la ressource) : 0,088 € HT/m<sup>3</sup>

***Après en avoir délibéré,***

***L'Assemblée accepte à la majorité*** le prix de vente de l'eau ainsi proposée et autorise le Président à appliquer ce prix au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

*Pour : 40*

*Abstention : 4*

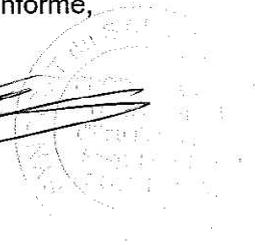
*Contre : 0*

Pour extrait conforme,

Le Président,



Ph. CHEVAL.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2011

---

**SESSION du 07/12/2011**

**Date de la convocation : 25/11/2011**

L'an deux mille ONZE, le sept décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle Saint Didier de CHAULNES sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents : Mmes et Mrs .RUBIN Liliane, PRUD'HOMME Jean-Michel, CADET Benoit, GENEAU DE LAMARLIERE Simon, FRANCOIS Gérard, HONNORE Pierre, PITAVY Jean-Pierre, GRIFFON Patrice, DENIS Nicolas, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, GORIN Nicolas, VAN DEN BOSSCHE Anne-Marie, HERON Daniel, SIMAR Micheline, LANCKRIET Yves, DARRAS Robert, REVAUX Philippe, COINTE Daniel, GILLON Nicole, DAMIS Hubert, GRAVET Jacques, MACHUELLE René, HANOCQ Michel, SCULFORT Jean-François, MOREAUX Jean, GONTARCZYCK Bruno, PICARD Alain, SMESMAN Robert, DELENCLOS Jean, BOURDON Jean-Marie, LE ROY André, DAMAY Jean-Michel, SCHERPEREEL Pierre, RIGAUT Bernard, PAUTRE Jean-Marie, LEFEVRE Philippe, ANJUBAULT Dominique, PARAIN Hervé, ROBIT Denis, BODART Sébastien, CAREEL Edgar, DAMAY Guy.

La séance étant ouverte :

### **OBJET : PRIX DE L'EAU AUX BORNES DE PUISAGE**

**Le Président informe** l'Assemblée que le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage, applicable **au 1<sup>er</sup> janvier 2012**, se définit comme suit pour la part Syndicale et la redevance de l'Agence de l'Eau Artois Picardie :

-Part Syndicale : **0,56 € HT/m<sup>3</sup>**

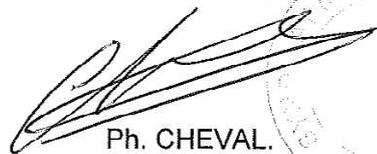
-Redevance pour la Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau Artois Picardie) : **0,088 € HT/m<sup>3</sup>**.

Le tarif fermier est inchangé et suit la révision contractuelle.

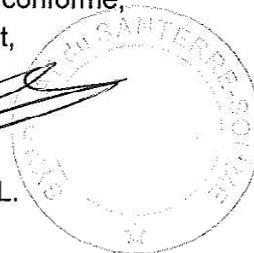
*Après en avoir délibéré,*

**L'Assemblée accepte à l'unanimité** le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage proposé (Part Syndicale et Redevance Préservation des Ressources) et **autorise** le Président à appliquer ce prix à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Pour extrait conforme,  
Le Président,



Ph. CHEVAL.



Envoyé en préfecture le 23/04/2013

Reçu en préfecture le 23/04/2013

Affiché le 23 AVR. 2013

Page: - 25 -

Délibération n°2013/07

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'EAU POTABLE  
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2013

---

*Comité Syndical réuni sans obligation de quorum, suite à reconvoction après Comité du 10  
avril 2013 non tenu faute de quorum atteint Art. L.2121-17 du CGCT.*

---

**SESSION du 22 Avril 2013**

**Date de la convocation : le 12 avril 2013**

L'an deux mille TREIZE, le vingt deux avril, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle des votes de la Mairie de CHAULNES, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes et Mrs** PRUD'HOMME Jean-Michel, FRANCOIS Gérard, CHEVAL Philippe, CARRIERE Jean-Pierre, GRIFFON Patrice, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, LE ROUX Jean-Luc, PIERRE Marlène, SIMAR Micheline, NORMAND Aline, TESSIER Cécile, LEFAUX Bruno, COINTE Daniel, VANGHELUE Pascale, DUVAUCHELLE André, RENONCOURT Maurice, GONTARCZYCK Bruno, SMESMAN Robert, LE ROY André, DAMAY Jean-Michel, SCHERPEREEL Pierre, ROBIT Denis, DAMAY Guy, LELEU Joël.

La séance étant ouverte :

## **OBJET : Compte Administratif 2012**

***Les membres du Comité Syndical,***

Après avoir entendu le rapport du Président,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

Page: - 26 -

**Délibération n°2013/07**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'EAU POTABLE  
DU SANTERRE

Considérant que, Monsieur Denis ROBIT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,  
Considérant que Monsieur le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Denis ROBIT pour le vote du Compte Administratif,  
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2012 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2012 dressé par le Comptable Assignataire,

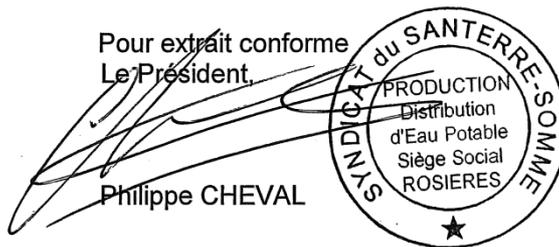
**Après avoir délibéré,**

- **APPROUVENT à l'unanimité le Compte Administratif 2012** faisant ressortir un excédent d'exploitation de 718 934, 51 € et un excédent d'investissement de 292 584,03 € soit un excédent global de clôture de 1 011 518,54 €
- **CONSTATENT les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion,**
- **ARRETTENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**

<b>Membres en exercice</b>	<b>83</b>	<b>Votants :</b>	<b>25</b>
<b>Présents :</b>	<b>25</b>	<b>Pour :</b>	<b>25</b>
<b>Absents :</b>	<b>58</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
		<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,

Philippe CHEVAL



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 23 avril 2013 et transmission par voie dématérialisée le 23 avril 2013.

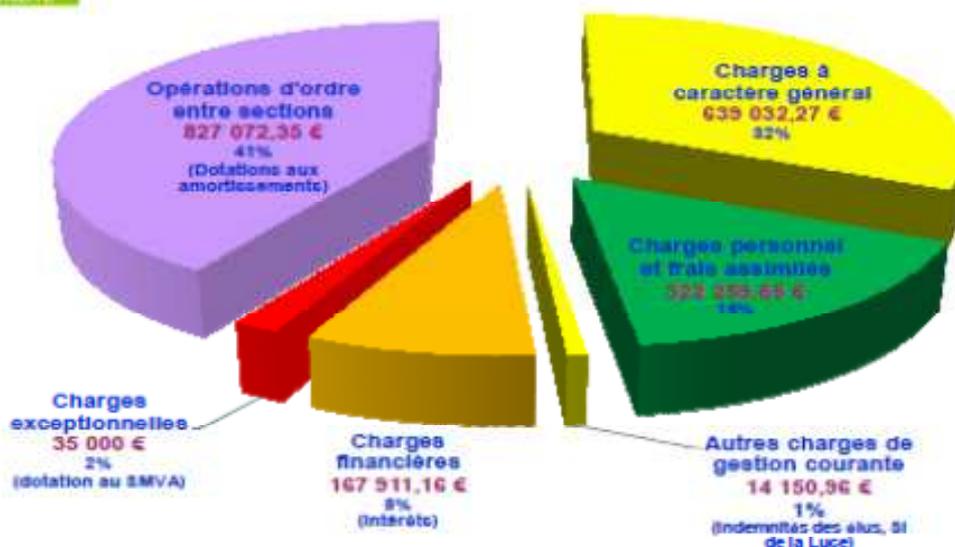
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



## Recettes d'exploitation

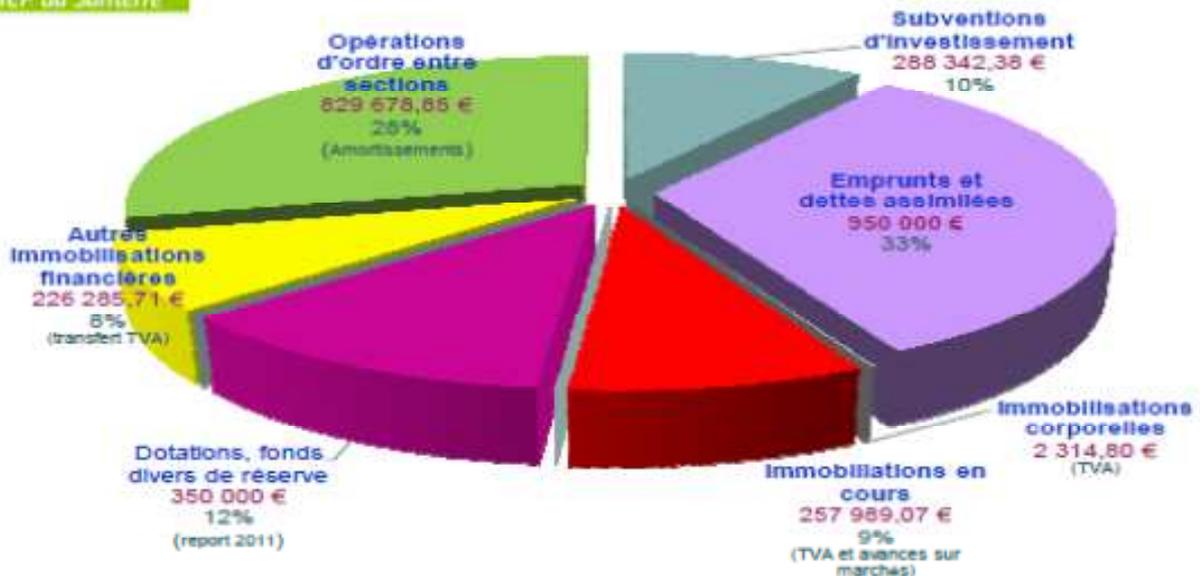


## Dépenses d'exploitation





## Recettes d'investissement



## Dépenses d'investissement





## La qualité de votre eau en 2012

**Communes de :** Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Meharicourt, Mericourt-sur-Somme, Proyard, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la **NANTAISE DES EAUX**.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2012, 24 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.</p> <p>La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber.</p> <p>La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspects d'avoir des effets sur la santé.</p> <p>Des traces de pesticides (bentazone, oxadixyl) ont été détectées au champ captant de Caix I.</p> <p>Valeur max : bentazone : 0,05µg/l Oxadixyl : 0,07µg/l</p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 40,9 mg/L</p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.</p> <p>L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p>Teneur moyenne : 39,3 °F Eau très dure</p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.</p> <p>La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0,23 mg/L Eau peu fluorée</p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.</p> <p>Valeur: 8µg/l</p>

### CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Consultez les résultats d'analyses d'eau en ligne :  
<http://www.sante-sports.gouv.fr/resultats-du-contrôle-sanitaire-de-la-qualité-de-l-eau-potable.html>

## La qualité de votre eau en 2012

**Communes de : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Equipée**

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2012, 31 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. <b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé. <b>Des traces de pesticides (bentazone, oxadixyl,) ont été détectées au champ captant de Caix I.</b>  Valeur max : bentazone :0.05µg/l Oxadixyl :0.07µg/l</p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.  Teneur moyenne : 45.5 mg/L</p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.  Teneur moyenne : 40.4 °F <b>Eau très dure</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.  Teneur moyenne : 0,24 mg/L <b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)  Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. <b>Valeur trouvée : 7.9µg/l</b></p>

### CONCLUSION SANITAIRE

**Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.**

**Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.**

## La qualité de votre eau en 2012

**Communes de : Arvillers, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Folles, Fresnoy-en-Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrély, Warvillers**

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2012, 25 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.</p> <p>La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p><b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber.</p> <p>La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé.</p> <p><b>Aucune trace de pesticides n'a été détectée.</b></p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 28.5 mg/L</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.</p> <p>L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p><b>Teneur moyenne : 35.4 °F</b></p> <p><b>Eau très dure</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.</p> <p>La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 0.24 mg/L</b></p> <p><b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.</p> <p><b>Valeur: 7,2µg/l</b></p>

<b>CONCLUSION SANITAIRE</b>
<p><b>Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.</b></p> <p><b>Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.</b></p>

## La qualité de votre eau en 2012

### Communes de : Billancourt, Breuil, Languevoisin-Quiquery, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Rouy le Grand, Rouy le Petit, Potte, Rethovillers, Marche-Allouarde

#### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de POTTE.



#### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

#### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie. En 2012, 19 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



#### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.</p> <p>La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p><b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber.</p> <p>La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé.</p> <p><b>Aucune trace de pesticides n'a été détectée.</b></p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 30.4 mg/L</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.</p> <p>L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p><b>Teneur moyenne : 37.3 °F</b></p> <p><b>Eau très dure</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.</p> <p>La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 0,25 mg/L</b></p> <p><b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.</p> <p><b>Valeur: 11,8µg/l</b></p>

#### CONCLUSION SANITAIRE

**Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.**

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## La qualité de votre eau en 2012

**Communes de :** Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Bemy en Santerre, Bethencourt sur Somme, Chaunes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epenancourt, Estrées-Denicourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaines-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Herbecourt, Hyencourt le Grand, Licourt, Lihons, Marchelepot, Misery, Morchain, Omiecourt, Pargny, Pertain, Potte, Puzeaux, Soyecourt, Vermandovillers

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de MORCHAIN.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2012, 44 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. <b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspects d'avoir des effets sur la santé.  Des traces de pesticides (atrazine) ont été détectées au champ captant de Morchain. <b>Valeur max : atrazine : 0,04µg/l</b></p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.  <b>Teneur moyenne : 27,6 mg/L</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35 °F.  <b>Teneur moyenne : 35,3 °F</b> <b>Eau très dure</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.  <b>Teneur moyenne : 0,25 mg/L</b> <b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)  Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. <b>Valeur trouvée : 7µg/l</b></p>

## CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE :** Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

### LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LA DURETE:** La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**LES NITRATES :** Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES :** La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

**LE FLUOR :** Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez-la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux* : ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

**Le plomb d'origine hydrique :**

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

**Perchlorates :**

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.*

Liste des Communes membres du SIEP du Santerre

	COMMUNE MEMBRE	DÉLIBÉRATION
1	ABLAINCOURT-PRESSOIR	15/12/2000
2	ARVILLERS	01/12/2000
3	ASSEVILLERS	15/12/2000
4	BARLEUX	29/11/2000
5	BAYONVILLERS	02/01/2001
6	BEAUCOURT-EN-SANTERRE	02/02/2001
7	BEAUFORT-EN-SANTERRE	15/01/2001
8	BELLOY-EN-SANTERRE	23/11/2000
9	BERNY-EN-SANTERRE	01/12/2000
10	BETHENCOURT-SUR-SOMME	26/10/2000
11	BILLANCOURT	08/12/2000
12	BOUCHOIR	16/01/2001
13	BREUIL	12/01/2001
14	CACHY	12/01/2001
15	CAIX	07/11/2000
16	CAYEUX-IGNAUCOURT	18/09/2000
17	CHAULNES	24/11/2000
18	CHILLY	21/12/2000
19	CHUIGNES	15/12/2000
20	DOMPIERRE BECQUINCOURT	22/12/2000
21	EPENANCOURT	25/01/2001
22	ESTREES-DENIECOURT	24/11/2000
23	ETERPIGNY	11/12/2000
24	FAY	23/11/2000
25	FLAUCOURT	23/11/2000
26	FOLIES	12/12/2000
27	FONTAINE-LES-CAPPY	21/12/2000
28	FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	28/11/2000
29	FOUQUESCOURT	09/12/2000
30	FRAMERVILLE RAINECOURT	18/12/2000
31	FRESNES-MAZANCOURT	05/12/2000
32	FRESNOY -EN-CHAUSSEE	08/12/2000
33	FRISE	24/11/2000
34	GENTELLES	08/12/2000
35	GUILLAUCOURT	30/11/2000
36	HALLU	21/12/2000
37	HANGEST-EN-SANTERRE	08/12/2000
38	HARBONNIERES	08/12/2000
39	HERBECOURT	22/12/2000
40	HERLEVILLE	30/11/2000

	<b>COMMUNES MEMBRES</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS</b>
42	IGNAUCOURT	19/12/2000
43	LAMOTTE-WARFUSEE	01/12/2000
44	LANGUEVOISIN QUIQUERY	05/12/2000
45	LE HAMEL	29/12/2000
46	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	27/11/2000
47	LE QUESNEL	15/12/2000
48	LICOURT	27/12/2000
49	LIHONS	16/02/2001
50	MARCHE ALLOUARDE	29/09/2003
51	MARCELCAVE	24/11/2000
52	MARCHELEPOT	14/12/2000
53	MAUCOURT	27/11/2000
54	MEHARICOURT	08/12/2000
55	MERICOURT-SUR-SOMME	24/11/2000
56	MESNIL-SAINT-NICAISE	11/12/2000
57	MEZIERES-EN-SANTERRE	12/01/2001
58	MISERY	19/01/2001
59	MORCHAIN	10/01/2001
60	MOREUIL	08/12/2000
61	MORISEL	24/11/2000
62	NESLE	06/02/2001
63	OMIECOURT-HYENCOURT-LE-PETIT	03/11/2000
64	PARGNY	15/12/2000
65	PERTAIN	05/01/2001
66	POTTE	22/01/2001
67	PROYART	18/12/2000
68	PUNCHY	23/01/2001
69	PUZEAUX	18/12/2000
70	RETHONVILLERS	23/10/2003
71	ROSIERES-EN-SANTERRE	17/11/2000
72	ROUVROY-EN-SANTERRE	15/12/2000
73	ROUY-LE-GRAND	12/09/2000
74	ROUY-LE-PETIT	19/12/2000
75	SOYECOURT	28/11/2000
76	VAUVILLERS	19/12/2000
77	VERMANDOVILLERS	20/12/2000
78	VILLERS-AUX-ERABLES	04/12/2000
79	VILLERS-BRETONNEUX	26/12/2000
80	VILLERS-CARBONNEL	15/12/2000
81	VRELY	12/12/2000
82	WARVILLERS	03/11/2000
83	WIENCOURT-L'ÉQUIPEE	12/12/2000

## Intervenants

### Collectivité responsable de la production et de la distribution d'eau potable

Nom de la collectivité	SIEP du Santerre
Nom du contact	M. CHEVAL (Président) / Mme PETIT (Directrice)
Adresse	Rue d'Assel 80 170 ROSIERES EN SANTERRE
Téléphone	01.64.25.00.00
Fax	01.64.25.00.15

### Exploitant (si différent de la collectivité)

Nom de l'exploitant	NANTAISE DES EAUX SERVICES
Nom du contact	M. DECARPIGHY
Adresse	Rue du 14 Juillet 80 170 ROSIERES EN SANTERRE
Téléphone	03 22 78 80 05
Fax	03 22 78 75 25

### ARS

Service instructeur	AGENCE REGIONALE DE SAITE
Adresse	3 boulevard Guyencourt BP 2704 80 027 AMIENS Cedex 1
Téléphone	03 22 89 42 22
Fax	03 22 45 08 39

### Le service Relation Collectivité

Il est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions d'ordre administratif.

Il s'occupe en particulier des actualisations des tarifs, des reversements de surtaxe, des attestations de T.V.A. et de la réalisation des comptes rendus financiers.

Votre interlocuteur principal est : M<sup>lle</sup> Francine BAILLIEUX  
Tél : 03.22.78.80.05  
Fax : 03.22.78.75.25  
E-Mail : [baillieux@ndes.fr](mailto:baillieux@ndes.fr)